

# SCoTSud54

[ pour une qualité de vie durable



Schéma de cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle

PADD | Approuvé le 14/12/2013

# PROJET D'AMÉNAGEMENT et de DÉVELOPPEMENT DURABLES



# Sommaire

## **CONSTRUIRE LA MULTIPOLE SUD LORRAINE** p.05

## **PREAMBULE** p.07

- **Accompagner la stratégie de développement métropolitain** p.09
- **Inventer ensemble la Multipole durable et solidaire** p.12
- **Impulser un nouvel élan économique** p.16
- **Affirmer une nouvelle ambition de développement** p.18

## **ORGANISER LE TERRITOIRE AU SERVICE DE LA COHESION ET DE LA REDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE** p.21

### **► Structurer le territoire Sud 54 autour de ses villes et de ses bourgs** p.21

#### ■ **Renforcer le maillage territorial et les équilibres entre les espaces urbains et ruraux** p.21

- accroître les complémentarités entre les villes, les bourgs et les villages
- offrir des services et des équipements performants pour l'ensemble de la population
- disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré
- mieux répartir la croissance démographique pour réduire les concurrences territoriales

#### ■ **Rééquilibrer le développement résidentiel et renforcer son attractivité** p.29

- répondre aux besoins en logements de la population actuelle et à venir
- développer une offre diversifiée en logements favorisant les parcours résidentiels et la mixité sociale
- mieux répartir l'offre de logement aidé en fonction de la demande sociale et des équilibres territoriaux
- favoriser la reconquête urbaine et la requalification du parc de logements

- **Améliorer l'accessibilité du territoire et construire un droit à la mobilité durable** p.34
  - construire une offre multimodale performante
  - coordonner urbanisation et transport
  - proposer une alternative à l'usage solo de la voiture de développement des communications électroniques
  
- **Construire une stratégie pour le tourisme et l'implantation des activités économiques** p.37
  - favoriser le développement d'une offre de tourisme et de loisirs
  - définir une offre économique en adéquation avec les besoins du territoire
  - organiser une offre foncière lisible et de qualité
  
- ▶ **Garantir les grands équilibres spatiaux par la Multipole verte** p.42
  - valoriser le capital nature du territoire
  - investir dans des paysages de qualité
  - favoriser l'équilibre agricole et sylvicole du territoire
  - assurer le bon fonctionnement écologique des milieux naturels
  
- ▶ **Un urbanisme de proximité au service des habitants du Sud 54** p.50
  - **Favoriser une urbanisation maîtrisée de qualité** p.50
    - conforter les spécificités du territoire
    - réduire la consommation foncière et éviter l'étalement urbain
    - améliorer la qualité des aménagements
    - renouveler l'espace urbain
    - favoriser la mixité des fonctions
    - améliorer le cadre de vie
    - garantir un aménagement plus vertueux
  
  - **Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants** p.55
    - économiser les ressources naturelles
    - devenir un territoire moins vulnérable à la crise énergétique et aux effets du changement climatique
    - intégrer la gestion des risques dans les projets de développement et d'urbanisme
    - limiter les pollutions et les nuisances

SCoTSud54

[ pour une qualité de vie durable

Schéma de cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle

PADD | Approuvé le 14/12/2013

# **CONSTRUIRE LA MULTIPOLE SUD LORRAINE**



# Préambule

Pour renforcer son attractivité et lutter contre les risques de fractures entre les territoires Nord Lorrain et Sud Lorrain, les élus ont fait le pari de travailler à cette grande échelle Sud Meurthe-et-Moselle dans l'objectif de construire un projet d'avenir partagé, singulier et porté collectivement au sein de la Grande Région.

Au sein du Sud54, les élus souhaitent inscrire le devenir du territoire dans un processus de métropolisation volontaire qui trouve sa pertinence autour d'une coopération institutionnelle renouvelée. Il s'agit ainsi de construire de nouvelles solidarités et coopérations territoriales pour dépasser les concurrences et trouver de nouvelles forces en réseau. Le développement des intercommunalités et le renforcement de l'inter territorialité constituent des éléments incontournables de la réussite de ce projet.

Au-delà de l'exercice de planification, le SCoT est un instrument de mise en cohérence dans la durée des politiques publiques. Des réflexions seront engagées pour réfléchir et inventer la mise en œuvre de grandes politiques publiques partagées.

Le SCoT incite ainsi à la mise en place de stratégies aux échelles des intercommunalités avec des coopérations confortées aux échelles des pays, en particulier dans les domaines de l'économie et de l'habitat, et à l'échelle du grand territoire. Ceci répond au double objectif de renforcer les espaces de dialogue au sein du territoire du Sud Meurthe-et-Moselle et de développer des politiques innovantes en termes de déplacement, économie, politiques foncières, environnement et habitat.

Cette nouvelle gouvernance doit mener à des formes de solidarités financières et territoriales adaptées et à une mutualisation renforcée de l'ingénierie locale permettant d'accompagner les territoires notamment les plus ruraux. La réussite du projet de Multipole repose ainsi sur la capacité des acteurs à coordonner les actions publiques en lien avec la planification à travers l'élaboration d'un pacte de la Multipole.

Indépendamment des lois Grenelle qui imposent de procéder à une évaluation tous les six ans, le SCoT devra s'adapter régulièrement aux nouveaux besoins et tenir compte de la dynamique de chacun des territoires. Il est prévu pour cela de procéder à un bilan annuel tenant compte à la fois des modifications de la carte intercommunale et des évolutions socio-économiques récentes.

L'élaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) résulte d'une réflexion partagée s'appuyant dans un premier temps sur la réalisation d'un portrait du territoire, puis d'un diagnostic réalisé en 2009 qui a permis de définir trois grands enjeux pour l'avenir du Sud Meurthe-et-Moselle :

- construire un territoire dynamique au cœur de la Grande Région,
- structurer le territoire dans sa diversité,
- favoriser une qualité de vie au quotidien comme facteur d'attractivité.

Les réflexions se sont ensuite poursuivies en 2010 au travers d'une réflexion prospective qui a permis de se projeter ensemble dans un avenir commun avec une ambition de développement affirmée, de cohésion sociale et territoriale et d'excellence urbaine.

Les élus ont choisi l'appellation « Multipole Sud Lorraine » pour identifier leur projet de développement innovant et durable pour le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle.

Le SCoT contribuera à la réussite de ce projet en créant les conditions de l'aménagement et en fixant les règles du jeu de l'équilibre social et territorial. Il doit assurer l'accessibilité des services partout et à tous, une répartition adaptée de l'emploi et de l'habitat, la préservation de l'environnement et des espaces agricoles, et une qualité de vie pour tous. Il définit ainsi les principes d'aménagement qui serviront de cadre à la planification locale et de guide à l'action locale, dans un principe de cohérence et d'anticipation au regard des besoins à court, moyen et long termes. Les spécificités territoriales s'exprimeront au travers des projets et des politiques portés par les collectivités territoriales dans un principe de subsidiarité.

A travers le PADD, les élus et les acteurs du SCoT définissent un projet politique en fixant des objectifs en matière d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. (L122-1-3 du Code de l'Urbanisme).

Dans le respect du PADD, le Document d'Orientation et d'Objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace, et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé, et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques (article L. 122-1-4 du Code de l'Urbanisme).

Les objectifs et orientations retenus pourront ensuite être précisés dans des réflexions par secteurs à enjeux au travers de schémas de secteurs tels que définis par le Code de l'Urbanisme ou de Schémas de développement sans caractère opposable.

# ■ ACCOMPAGNER LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN

## DES COOPERATIONS RENFORCEES AU SEIN DE LA LORRAINE ET DE LA GRANDE REGION

Le rayonnement et l'image du territoire du SCoTSud54 passent par sa capacité à conforter son positionnement et son inscription dans le Grand Est, et à s'inscrire dans les réseaux de coopérations avec les territoires voisins, susceptibles de générer du développement. Parallèlement aux coopérations transfrontalières, les collaborations entre Nancy et Metz se renforcent, tirant l'ensemble de la Lorraine dans une véritable dynamique à l'échelle de la Grande Région.

La coopération institutionnelle s'inscrit également dans des formes de partenariats innovantes et porteuses, à des échelles plus grandes, comme le récent pôle métropolitain du Sillon Lorrain.

En phase de mise en œuvre du SCoT, des travaux d'articulation entre les projets d'aménagement seront à poursuivre avec les SCoT limitrophes, et le Conseil Régional (Lorraine 2020), les Conseils généraux et le Sillon Lorrain pour assurer un développement équilibré des territoires lorrains.

## UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE CONFORTE

Terre de frontière et de passage, le SCoTSud54 forme, aujourd'hui, un des couloirs européens les plus traversés, à la fois autoroutier, ferroviaire et fluvial, reliant la Mer du Nord à la Méditerranée et l'Atlantique à l'Europe orientale. Néanmoins, malgré ce positionnement favorable, le territoire souffre de débouchés Nord-Sud et Ouest-Est trop peu performants et d'un effet corridor qui capte insuffisamment les flux économiques.

Les élus affirment ainsi la nécessité de conforter la position stratégique du territoire en lien avec les territoires voisins situés au Nord (Luxembourg), à l'Ouest (région parisienne), à l'Est (Alsace et Allemagne) et au Sud (Dijon et Lyon). L'achèvement de la Ligne à Grande Vitesse Est, la modernisation de la ligne Epinal-Belfort, la création de la nouvelle gare d'interconnexion de Vandières, l'amélioration des liaisons routières vers l'Alsace et la Suisse, la réalisation de l'axe Toul/Dieulouard dans une logique de désenclavement Est/Ouest, la mise à 2x3 voies entre Nancy et Metz, l'autoroute ferroviaire fret Nord/Sud et la liaison Saône-Moselle sont ainsi identifiés comme des aménagements majeurs pour le devenir du territoire.

L'espace Métropolitain Cœur Metz Nancy Lorraine défini dans Lorraine 2020 et dont le Val de Lorraine est une composante importante, est un territoire stratégique pour le Sud Meurthe-et-Moselle, et au-delà. Cet espace dispose d'atouts indéniables qui le positionne favorablement pour contribuer aux côtés du bipôle Metz/Nancy et du Sillon, à l'émergence d'une métropole lorraine.

L'espace central constitue un véritable espace :

- de croisement et de concentration de grandes infrastructures de transport (routière, ferrée, fluviale, aéroportuaire) actuelles ou à venir (gare d'interconnexion TGV, axe Toul Dieulouard)

- d'articulation entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud Lorrain, entre les agglomérations de Metz et de Nancy et, de ce fait, est un élément constitutif de l'aire métropolitaine lorraine et, au-delà de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière.
- riche de ses espaces naturels remarquables.

Il doit être conforté dans sa performance territoriale et ses fonctions métropolitaines afin de servir le développement de l'ensemble de la région, en contribuant à dynamiser l'économie régionale, en assurant le lien entre Nancy et Metz pour éviter un décrochage entre la Lorraine du Sud et celle du Nord, et en rééquilibrant le développement vers le Sud Meurthe-et-Moselle et ses quatre grands territoires.

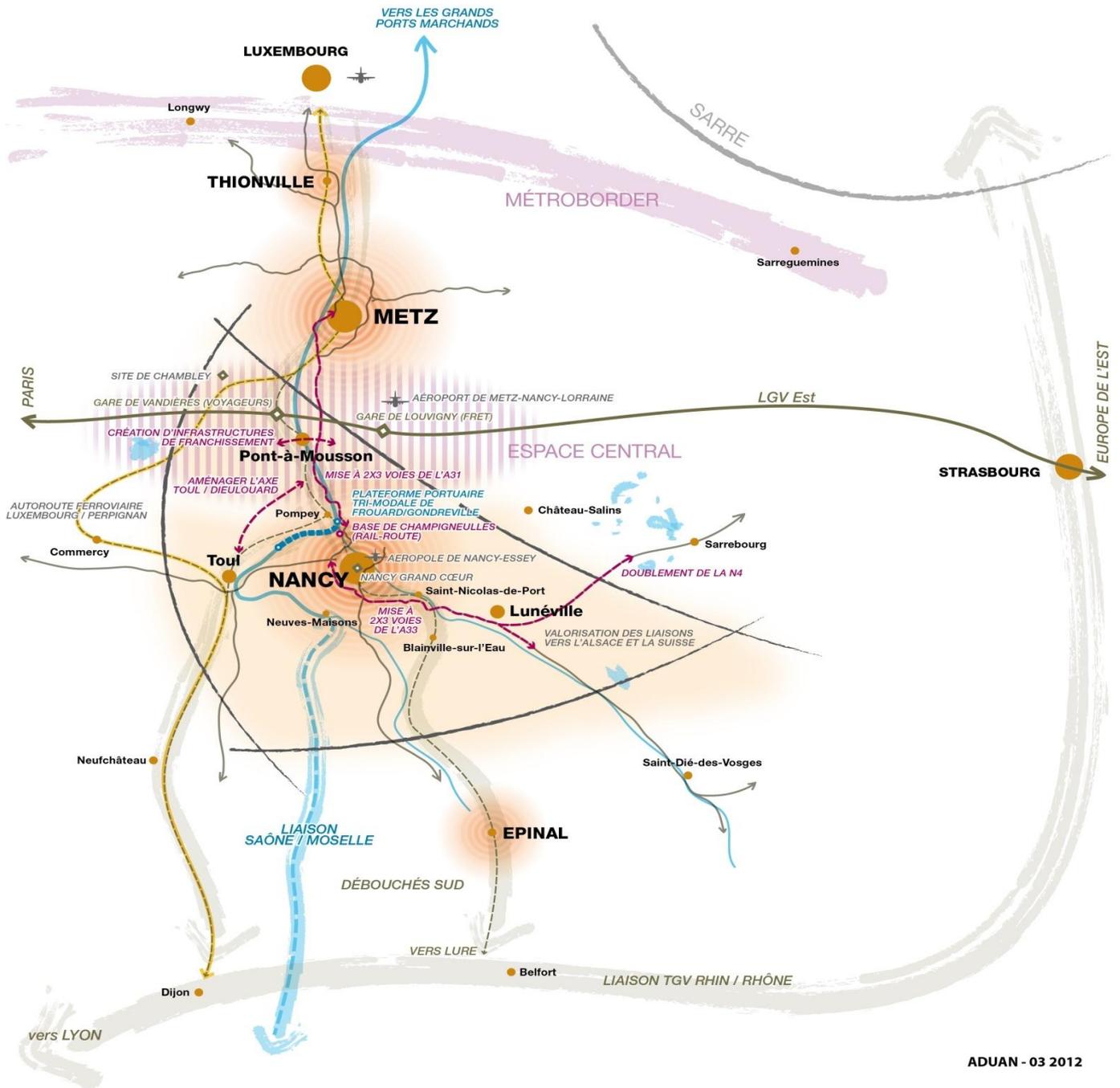
## [ UNE METROPOLE DURABLE

Les élus ont l'ambition de poursuivre l'esprit de l'innovation industrielle, universitaire et culturelle en s'inspirant de l'Ecole de Nancy et d'intégrer dans leur stratégie de développement la qualité des espaces naturels et agricoles, la diversité et la richesse des villes et villages afin de construire une métropole européenne originale, humaine et durable. Un juste équilibre est trouvé entre les impératifs économiques, écologiques, paysagers et sociaux, en premier lieu, autour des agglomérations de Nancy, Toul, Lunéville et Pont-et-Mousson où ces éléments mis en réseau participent au bon fonctionnement environnemental et à la qualité de vie de la population. Ce développement passe également par un accès aux nouvelles technologies des entreprises et de l'ensemble de la population du SCoTSud54 dans des logiques de performance économique et d'équité sociale.

## [ UNE ATTRACTIVITE RENFORCEE

Pour peser face à d'autres ensembles territoriaux, le Sud Meurthe-et-Moselle doit renforcer son attractivité métropolitaine en misant sur l'excellence de ses marqueurs territoriaux que sont la santé, la culture, le sport, l'enseignement supérieur et la recherche-développement. Le territoire doit assurer une stratégie de polarisation des fonctions métropolitaines, en localisant prioritairement ces fonctions et les services rares (excellence hospitalo-universitaire, enseignement supérieur) dans le pôle urbain métropolitain, les agglomérations relais et les pôles urbains d'équilibre, afin de permettre au Sud54 d'attirer davantage de richesses et de rayonnement.

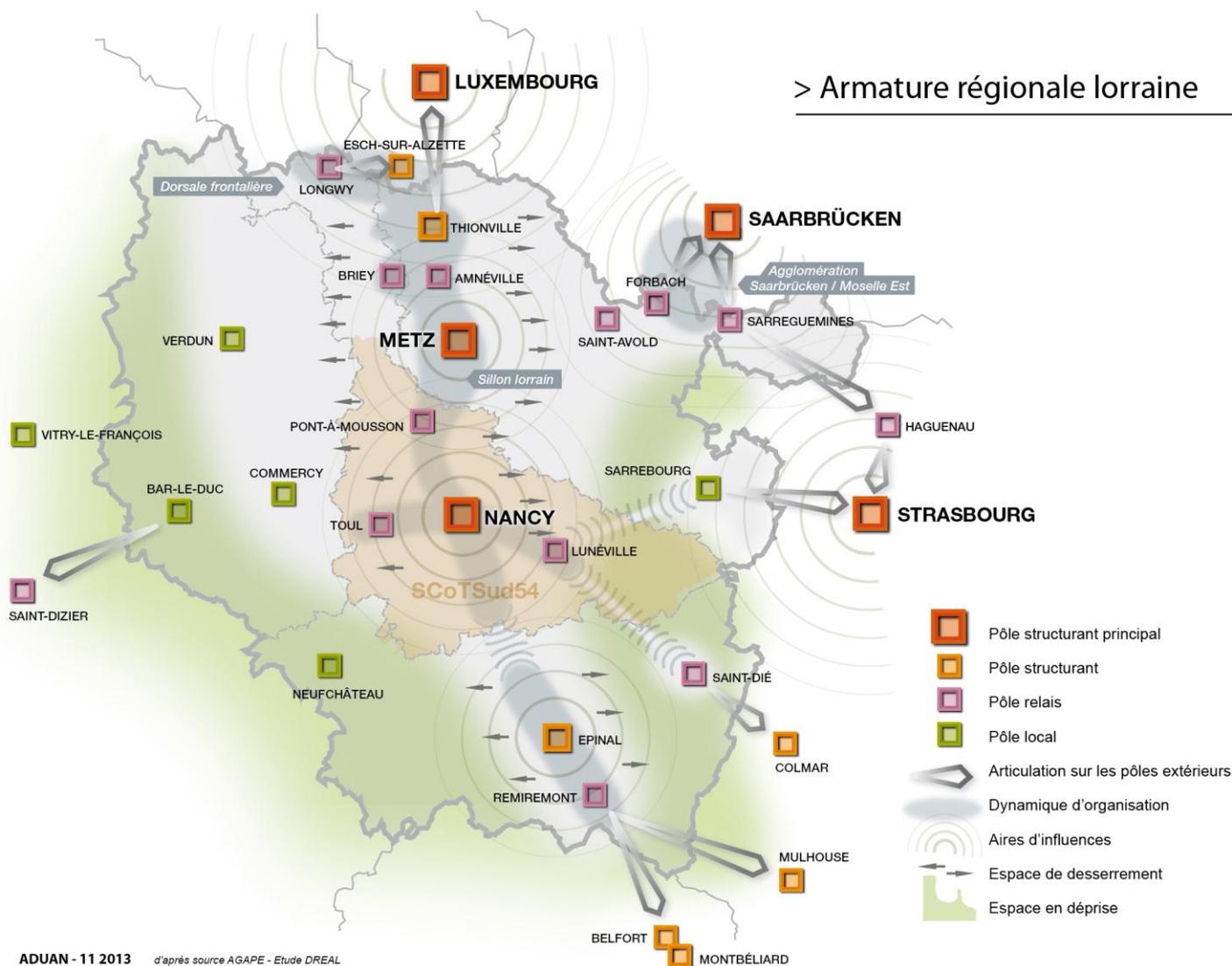
> Accroître le rayonnement métropolitain



ADUAN - 03 2012

# INVENTER ENSEMBLE LA MULTIPOLE DURABLE ET SOLIDAIRE

> Armature régionale lorraine



ADUAN - 11 2013 d'après source AGAPE - Etude DREAL

L'armature territoriale du SCoT s'inscrit au sein même de l'armature régionale. Elle met en évidence les interactions et les nécessaires dynamiques d'articulation de certains secteurs situés en frange de l'aire du SCoT avec leurs territoires voisins (Agglomération Messine, Sarrebourg, Briey, les territoires meusiens et vosgiens). Enfin, elle implique également de conforter les dynamiques de réseaux.



## UNE COMPLEMENTARITE ENTRE LES VILLES, LES BOURGS ET LES VILLAGES

Pour accompagner le processus de métropolisation dans un aménagement durable, cohérent et innovant, le SCoT parie sur une meilleure complémentarité entre les villes et les villages. Il projette d'inverser les tendances actuelles et de rééquilibrer le développement avec :

- le pôle urbain métropolitain, autour de Nancy, dont l'offre de services, d'équipements et d'emplois, rayonne sur l'ensemble du territoire et au-delà,
- les 3 agglomérations relais, autour de Lunéville, Pont-à-Mousson et Toul, qui structurent les bassins ruraux,
- les 3 pôles urbains d'équilibre, autour des anciens bassins industriels de Pompey, Saint-Nicolas-de-Port et Neuves-Maisons, qui constituent un trait d'union entre les territoires ruraux et le pôle urbain métropolitain,
- les espaces ruraux qui offrent un cadre de vie recherché et des services et équipements de proximité.

Ensemble, les trois premiers niveaux de l'armature doivent conforter l'urbanité du territoire, garantir la pérennité des services et équipements utilisés par tous les habitants et contribuer à son rayonnement métropolitain. Ils sont communément désignés sous le terme « 1+3+3 ».

Les territoires urbains et ruraux s'organisent de manière complémentaire et équilibrée pour garantir à terme leur développement respectif. Chaque ville et village offre un niveau de services et d'équipements adapté et complémentaire permettant d'offrir en tout point du territoire le minimum nécessaire pour répondre aux besoins quotidiens et exceptionnels des habitants.

Chaque niveau du territoire doit jouer son rôle et bénéficier de la dynamique globale. Chacune des communes et intercommunalités doit penser sa vitalité et son développement dans une cohérence d'ensemble. Les pays, grâce à l'animation qu'ils conduisent, doivent contribuer à la construction de la cohérence de leurs grands territoires et du Sud Meurthe-et-Moselle. Le caractère rural de l'Est Lunévillois et le risque potentiel d'une fracture territoriale nécessitent une démarche spécifique de structuration du développement dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT pour conforter son rôle complémentaire et spécifique dans la Multipole Sud Lorraine.

## UN DROIT A LA MOBILITE POUR TOUS

La cohésion de la Multipole repose sur une mobilité pour tous organisée autour d'un système de déplacements performants à l'intérieur du territoire et d'une plus grande accessibilité vers les fonctions urbaines qui doit être assurée pour l'ensemble des habitants du SCoT.

Les réflexions entre les différentes Autorités Organisatrices des Transports se poursuivront pour garantir une cohérence globale de l'offre.

## UN DEVELOPPEMENT URBAIN RENOUVELE

Le phénomène de périurbanisation, la consommation foncière et la mauvaise intégration paysagère d'un grand nombre de quartiers constatée dans des réalisations passées, conduisent les élus à penser autrement l'aménagement. La priorité est ainsi donnée à la reconquête des cœurs des villes et des villages, aux formes urbaines plus denses et mieux intégrées aux spécificités patrimoniales locales. Ce modèle de développement urbain doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité de vie en tout point du territoire.

## UNE AMBITION SOCIALE ET RESIDENTIELLE

Pour offrir des réponses adaptées aux besoins résidentiels de toutes les populations et garantir le renouvellement des populations en tout point du territoire, les élus s'engagent dans une politique de diversification du parc de logements. Celle-ci doit contribuer à la réduction des inégalités sociales, à l'intérieur de chaque partie du territoire et à l'échelle Sud54, où des points de fragilités ont été identifiés en particulier sur les franges. Cet objectif doit s'accompagner d'une politique de couverture du territoire, en lien avec les bailleurs sociaux.

## UNE COHESION ENTRE LES ESPACES BATIS ET NATURELS

Aux portes des villes, le territoire présente un potentiel exceptionnel que les élus souhaitent valoriser en s'appuyant sur le développement de l'économie verte et des loisirs en milieu naturel. Les coopérations ciblées entre les territoires permettent ainsi de conforter les circuits courts.

Les espaces naturels, agricoles et forestiers seront valorisés et préservés dans la perspective de construire une métropole verte. Une attention particulière sera portée sur les espaces soumis à forte pression urbaine de façon à garantir les coupures à l'urbanisation, à maintenir l'agriculture périurbaine et à éviter les risques de conurbation. L'urbanisation prendra en compte la trame verte et bleue et assurera l'articulation entre les espaces naturels et bâtis dans une logique de transparence écologique.

## UNE AMBITION DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE

Pour les générations futures, les élus affichent la volonté de gérer durablement les différentes ressources naturelles du territoire. Ils retiennent l'importance de mieux prendre en compte les risques naturels ou liés à l'activité humaine ainsi que les pollutions.

Pour s'adapter au changement climatique et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air, le SCoT s'engage dans la diversification de la production et la réduction des consommations d'énergie avec le souci de réduire les risques de précarité énergétique pour les ménages les plus modestes. Par ailleurs, afin de réduire la vulnérabilité du territoire, les élus s'engagent à intégrer le long terme et les impacts des changements climatiques dans leur réflexion en matière d'aménagement et d'urbanisme.

## FAIRE VIVRE LA MULTIPOLE SUD LORRAINE

Pour réussir le projet de Multipole, il convient de rechercher des nouvelles formes de mutualisations et de solidarités territoriales et, de construire des convergences entre les orientations du PADD et les politiques publiques.

Pour y parvenir, les collectivités locales en association avec l'Etat s'engagent dans un « Pacte de la Multipole ». L'objectif consiste à identifier les modalités :

- d'accompagnement des territoires en termes d'ingénierie et de structuration des Intercommunalités
- d'optimisation des dépenses et de solidarités financières nouvelles,

- d'actions partenariales et interterritoriales en matière de développement économique, de transports et mobilités, de logements aidés, de reconquête urbaine et d'organisation des services.

L'enjeu consiste à maintenir un lieu d'échange et à conforter une dynamique à l'échelle Sud Meurthe-et-Moselle. Dans cette perspective, les élus des intercommunalités et les partenaires se réunissent annuellement pour faire un bilan de la mise en œuvre du SCoT et identifier les adaptations à prévoir, et en tant que de besoin. Un « G8 » regroupant les Pays, le Grand Nancy, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et le Syndicat Mixte travaillent pour identifier les priorités d'actions et de financements publics. Le Sillon Lorrain pourra être utilement associé.

# **IMPULSER UN NOUVEL ELAN ECONOMIQUE**

Les élus affichent une ambition de développement économique pour l'ensemble du territoire. Celle-ci constitue le fondement du projet qui vise à conforter la dynamique Sud Meurthe-et-Moselle et renforcer la proximité de l'emploi et de l'habitat. Ils attachent également de l'importance à diversifier les secteurs d'activités pour éviter les dépendances économiques et offrir des emplois en adéquation avec les différents niveaux de qualification de la population active.

## **L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, LE REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET L'ECONOMIE VERTE**

Le nouvel élan économique s'appuie sur les secteurs d'activités existants et porteurs de développement, dans une logique de développement endogène et équilibré sur l'ensemble des territoires.

La santé, l'aéronautique, l'enseignement supérieur, les activités de recherche et de développement, de conseils, de services aux entreprises, d'ingénierie et de conception, les technologies de l'information et de la communication, constituent des moteurs de développement économique pour le territoire. Un soutien sera porté à ces activités pour favoriser la création d'emplois à haute valeur ajoutée, éléments majeurs pour le développement du territoire.

L'implantation dans le pôle nancéien de l'Université de Lorraine, de centres de recherche ou d'unités d'enseignement susceptibles de pérenniser et de renforcer le potentiel universitaire est recherchée. Cette dynamique métropolitaine s'appuie sur de plus grandes synergies entre le public et le privé, entre la sphère productive et la sphère recherche-développement, et sur l'innovation. Le soutien à l'innovation en favorisant la mise en réseau des acteurs, doit ainsi permettre de poursuivre les efforts en matière d'accueil et de services. Il concerne, notamment, la création de pôles dans les filières du futur telles que la transition énergétique, l'agro-industrie ou encore la consolidation de plateformes existantes, telles que celle relative à l'éco-technologie du recyclage, et le soutien à la dynamique des pôles de compétitivité.

Forts d'une longue tradition industrielle reconnue, les élus parient également sur le redéploiement de ce domaine d'activité. Aujourd'hui, le Sud54 compte un taux d'emplois industriels inférieur à la moyenne nationale alors qu'il dispose d'atouts importants.

Celui-ci s'adosse sur l'économie de la connaissance, la dynamique des petites et moyennes entreprises et la présence d'infrastructures de transport et de logistique, existantes ou à venir, qui offrent des perspectives intéressantes en matière de transport multimodal de marchandises.

Les productions agricoles et sylvicoles du territoire représentent également un atout important pour l'économie du territoire du Sud54 qu'il convient de valoriser avec la recherche appliquée à l'agriculture et à la forêt et avec le renforcement des relations entre laboratoires, agriculture et industries de transformation. Avec 90% du territoire couvert par des espaces non bâtis, le Sud54 dispose d'un potentiel sur lequel l'économie verte, filière du futur, pourra s'appuyer au regard des nouveaux besoins notamment en matière de production d'énergie, dans le respect des grands équilibres naturels. L'économie verte est un concept transversal large (l'ensemble des activités ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles) qui concerne de nombreux secteurs d'activité : agriculture, sylviculture, industrie, services, ingénierie, technologie et tourisme.

## [ L'ECONOMIE RESIDENTIELLE

Les habitants actuels et futurs du SCoTSud54 sont au cœur du projet de développement durable : le capital humain prend aujourd'hui de plus en plus d'importance et les entreprises intègrent désormais dans leurs stratégies les choix de localisation résidentielle de leurs salariés.

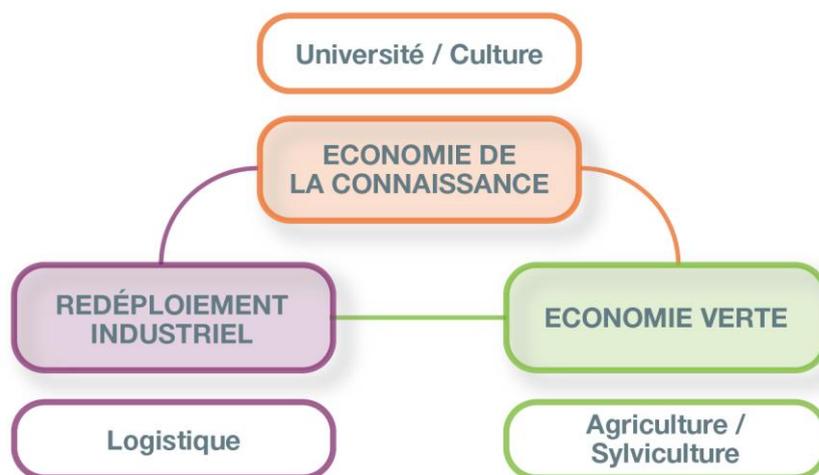
Ce nouvel élan économique permet de retrouver une attractivité résidentielle plus équilibrée entre les villes, les bourgs et les villages.

Pour répondre aux besoins émergents liés au vieillissement et à l'accueil d'une nouvelle population, le développement des services participe à la qualité de vie quotidienne des habitants du territoire et contribue à offrir de nouveaux débouchés porteurs d'emplois.

Le développement des services à la population sera favorisé en particulier avec l'accompagnement de projets autour de l'économie sociale et solidaire.

## [ LE CAPITAL TOURISTIQUE A VALORISER

Le potentiel de développement touristique reste à exploiter sur le territoire. L'émergence de nouveaux produits touristiques valorisant l'offre culturelle, artistique, naturelle et patrimoniale et contribuant à la promotion et au rayonnement du SCoTSud54 seront recherchés. Ils s'appuieront sur les richesses et les atouts du territoire Sud Meurthe-et-Mosellan, tels que son patrimoine naturel exceptionnel (Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000, ...), le potentiel fluvial et la promotion de parcs urbains métropolitains le long des vallées de la Meurthe et de la Moselle avec notamment les programmes véloroutes et la mise en réseau des sites remarquables.

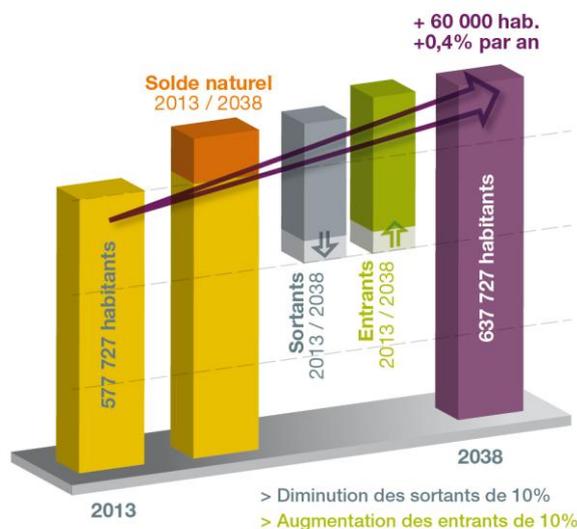
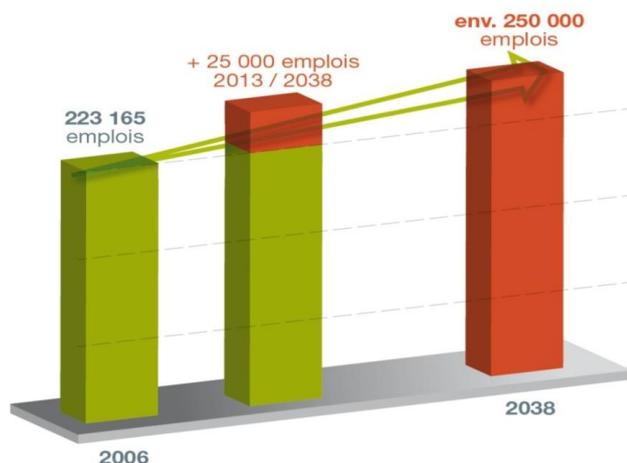


# AFFIRMER UNE NOUVELLE AMBITION DE DEVELOPPEMENT

Les acteurs publics s'engagent dans une action efficace et volontariste de développement du territoire, tant du point de vue économique que démographique, ces deux objectifs étant indissociables, en garantissant à terme la stabilité du rapport emploi/population qui est de l'ordre de 40 emplois pour 100 habitants.

En s'appuyant sur l'économie de la connaissance, le redéploiement industriel, l'économie verte et l'économie résidentielle, les élus du territoire envisagent de maintenir la croissance moyenne de l'emploi au niveau le plus favorable de ces dernières années et de créer ainsi 25 000 emplois supplémentaires d'ici 2038. Pour cela, le SCoT met en œuvre les conditions d'aménagement nécessaires à l'accueil des activités économiques ainsi qu'à un urbanisme plus accueillant et désirable.

En parallèle, l'amélioration de l'attractivité du territoire, dont la croissance de l'emploi fait partie, aura un impact positif sur l'évolution démographique du territoire, en particulier sur le solde migratoire, en diminuant le nombre de personnes qui quittent le territoire et en attirant davantage de nouveaux entrants. L'hypothèse d'une influence favorable de l'ordre de 10% sur ces phénomènes migratoires, conjuguée au maintien du solde naturel permet de fixer un objectif d'infléchissement des prévisions tendancielles. Le territoire accueillera ainsi 60 000 habitants supplémentaires d'ici 2038.





SCoTSud54

( pour une qualité de vie durable

Schéma de cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle

PADD | Approuvé le 14/12/2013

**ORGANISER LE  
TERRITOIRE AU SERVICE DE  
LA COHESION ET DE LA  
REDUCTION DE L'EMPREINTE  
ENVIRONNEMENTALE**



## ► Structurer le territoire Sud 54 autour de ses villes et de ses bourgs

Façonné par son histoire politique, économique et sociale, le Sud Meurthe-et-Moselle bénéficie d'une organisation urbaine structurée autour d'une agglomération centre, de trois villes moyennes, d'un réseau de bourgs et de continuums urbains constitués de communes qui se sont développées sous l'influence industrielle le long des vallées de la Meurthe et de la Moselle. La consolidation des différents niveaux de l'armature territoriale pour asseoir l'organisation territoriale apparaît aujourd'hui comme essentielle.

### **RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LES EQUILIBRES ENTRE LES ESPACES URBAINS ET RURAUX**

Dans l'optique d'offrir de meilleurs services à la population, de mutualiser les coûts et de limiter les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre, l'armature territoriale définit des niveaux de polarités différenciés et complémentaires entre les villes, les bourgs et les villages. Celle-ci localise ainsi les fonctions du territoire selon les grands équilibres entre les espaces urbains et ruraux. Il s'agit bien de rompre avec les logiques de marché qui ont prédominé lors des années passées et de redonner un rôle de régulation à la planification.

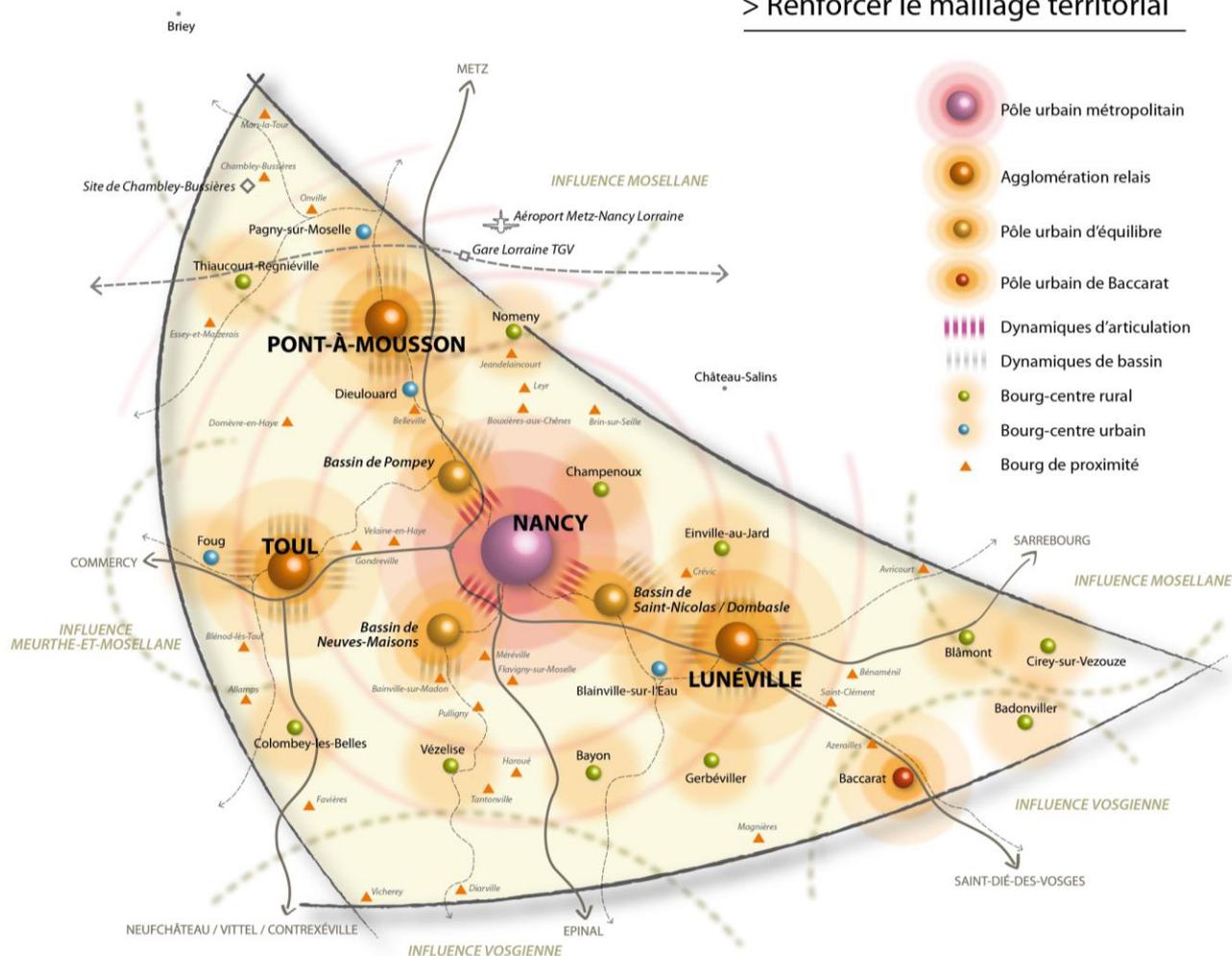
### **ACCROITRE LES COMPLEMENTARITES ENTRE LES VILLES, LES BOURGS ET LES VILLAGES**

L'armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle s'organise autour de pôles urbains et ruraux qui offrent un éventail de logements, d'emplois, de services et d'équipements en adéquation avec les fonctions qu'ils exercent. Ce maillage multipolaire est aujourd'hui fragilisé par une baisse d'attractivité de certains centres et par la périurbanisation. Des signes de vulnérabilité apparaissent : les secteurs ruraux souffrent d'une réduction et d'un émiettement de l'offre en services et les secteurs urbains doivent gérer les charges de centralité et les déplacements induits par leur offre de services et d'emplois.

C'est pourquoi le SCoT a pour objectif de conforter le rôle de l'armature territoriale en tant que modèle d'organisation et de structuration du territoire.

Privilégiant un urbanisme de proximité et une ville des courtes distances, les offres en logement, services, équipements et commerces correspondent à cette organisation territoriale polycentrique et hiérarchisée et contribuent à son renforcement. Par une meilleure accessibilité (achèvement et modernisation du réseau routier, développement des transports collectifs), ce maillage contribue à offrir à l'ensemble des habitants et des entreprises du territoire un niveau de services plus performant et plus équitable.

## > Renforcer le maillage territorial



ADUAN - 11 2013

La mention « Blainville-sur-l'Eau » qui figure près du rond bleu symbolisant un bourg-centre urbain s'entend comme dénomination d'une unité urbaine comprenant les localités de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières.

Si elle peut constituer une source d'analyse et de réflexion, l'armature territoriale définie n'a pas pour objet de remettre en cause les critères d'attribution des bourgs-centres identifiés au titre des politiques de revitalisation rurale.

## OFFRIR DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Des dynamiques d'articulation s'exercent entre les trois premiers niveaux de l'armature et entre les polarités et leurs sous bassins :

- trois bassins d'équilibre (Neuves-Maisons, Pompey, Saint-Nicolas-de-Port) articulés autour du pôle urbain métropolitain jouent un rôle de structuration de leur bassin et peuvent rayonner au-delà,
- trois agglomérations relais (Pont à Mousson, Toul et Lunéville) mettent en évidence des dynamiques d'articulation avec leurs secteurs d'influence s'inscrivant dans des relations centre-périphérie et vice versa.

Le SCoTSud54 affiche pour chacun des niveaux de l'armature territoriale des objectifs de fonctions et de services :

- Le Pôle urbain métropolitain est conforté dans ses fonctions métropolitaines (équipements à fort rayonnement dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement...). La reconquête résidentielle est orientée dans l'accueil de nouveaux habitants, en

particulier des familles et dans la confortation de ses fonctions commerciales de centre ville. Sa fonction de pôle d'échange multimodal métropolitain autour d'un système de transport optimisé permet d'améliorer son accessibilité avec les autres niveaux de l'armature et plus globalement avec l'extérieur du territoire.

- Les trois agglomérations relais (Lunéville, Toul et Pont-à-Mousson) sont confortées dans leurs fonctions économiques (fonctions métropolitaines articulées autour du développement durable et des pôles de compétitivité) et résidentielles (reconquête de leurs centres anciens et diversification de leur offre d'habitat). Leur offre de services (hôpital de proximité, culture, lycée, services administratifs, commerce de centre-ville) est maintenue, voire consolidée. Le développement de véritables pôles d'échanges multimodaux organisant les déplacements à l'échelle de leur bassin de vie, via des systèmes de rabattement performants, s'appuient sur une offre TER fréquente et cadencée.
- Les fonctionnalités des trois pôles urbains « d'équilibre » (Neuves Maisons, Pompey, Saint Nicolas de Port) s'inscrivent dans un bassin de vie de proximité, à travers une amélioration de la qualité urbaine, une confortation de leurs pôles d'emplois et d'habitat (diversification pour l'accueil de jeunes ménages), le développement des pôles de services (enseignement, petite enfance) et la constitution de pôles d'échanges de bassins en appui et mieux connectés au Pôle urbain métropolitain.
- Les fonctions de centres de vie du pôle urbain de Baccarat et des bourgs-centres urbains et ruraux s'organisent selon leur poids démographique et leurs spécificités locales (soutien aux équipements scolaires du secondaire, au tissu commercial, aux services de proximité ainsi qu'à la revitalisation de leur centre). Le caractère structurant de ces bourgs-centres est renforcé par une accessibilité améliorée s'appuyant sur un système de rabattement repensé (transport à la demande, aires de covoiturage) et une coordination avec la desserte ferroviaire existante (ex : Baccarat en tant que pôle d'échange de l'est lunévillois, Pagny-sur-Moselle, Dieulouard, Blainville, Vézelize et Bayon).
- Des bourgs de proximité et des villages structurés en réseaux proposent une offre de services de proximité en milieu rural adaptée aux besoins locaux qui devra être maintenue dans le temps. (ex : petite enfance, maison médicale, commerce de proximité, offre résidentielle, maintien et développement des activités artisanales, agricoles et sylvicoles).

Les intercommunalités et les communes concernées élaborent des stratégies qui tendent à renforcer leur rôle de polarité et à développer une offre en services et équipements complète et accessible à tous, en s'inspirant des principes différenciés suivants :

<b>Pôle urbain métropolitain</b>	Rôle de polarité du Sud 54	- Renforcer les équipements à fort rayonnement dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement
<b>Agglomérations relais</b>	Rôle de polarité de bassin	- Reconquérir les centres anciens - Maintenir et conforter l'offre en services : hôpital de proximité, culture, lycée, services administratifs
<b>Pôle urbain d'équilibre</b>	Rôle de liaison, d'articulation	- Améliorer la qualité urbaine - Développer les pôles de services : enseignements et petite enfance
<b>Pôle urbain de Baccarat Bourg-centre</b>	Rôle de centre de vie	- Consolider les fonctions de centre de vie - Soutenir les équipements scolaires et les services de proximité - Revitaliser les centres
<b>Bourg de proximité et réseaux de villages</b>	Rôle de relais de proximité	- Maintenir et conforter l'offre pour les besoins locaux : petite enfance, soins

## DISPOSER D'UN TISSU COMMERCIAL DYNAMIQUE ET EQUILIBRE

Le territoire présente aujourd'hui une armature commerciale équilibrée et globalement en adéquation avec l'armature territoriale. Celle-ci s'appuie sur un éventail de pôles commerciaux caractérisés par différentes fonctions commerciales (proximité, relais, structurante, métropolitaine) définies selon deux critères : la fréquence d'achats et l'aire d'influence du pôle.

Le SCoT entend favoriser le maintien de cet équilibre en renforçant et en améliorant la complémentarité des fonctions commerciales des différents pôles commerciaux présents sur son territoire avec :

- le maintien et le renforcement du commerce de centre-ville sur l'ensemble du territoire
- l'appui au maintien et au développement de l'offre commerciale structurante du pôle urbain métropolitain, des agglomérations relais et des pôles urbains d'équilibre, en particulier dans les centres-villes,
- la modernisation de l'équipement commercial des pôles urbains d'équilibre, des bourgs-centres et du pôle urbain de Baccarat ; elle sera étudiée en fonction de leurs rôles commerciaux respectifs et de façon à ne pas perturber l'équilibre entre les différents échelons de l'armature territoriale,
- le maintien et le développement du commerce de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le SCoT souhaite également lutter contre la banalisation de son offre commerciale et corriger des manques se traduisant aujourd'hui par des phénomènes d'évasion commerciale, par des projets adaptés au plus près des besoins de la population et respectant la cohérence de l'armature commerciale existante.

Une stratégie commerciale du bassin mussipontain est à conduire pour réduire le phénomène d'évasion commerciale vers le sud de Metz.

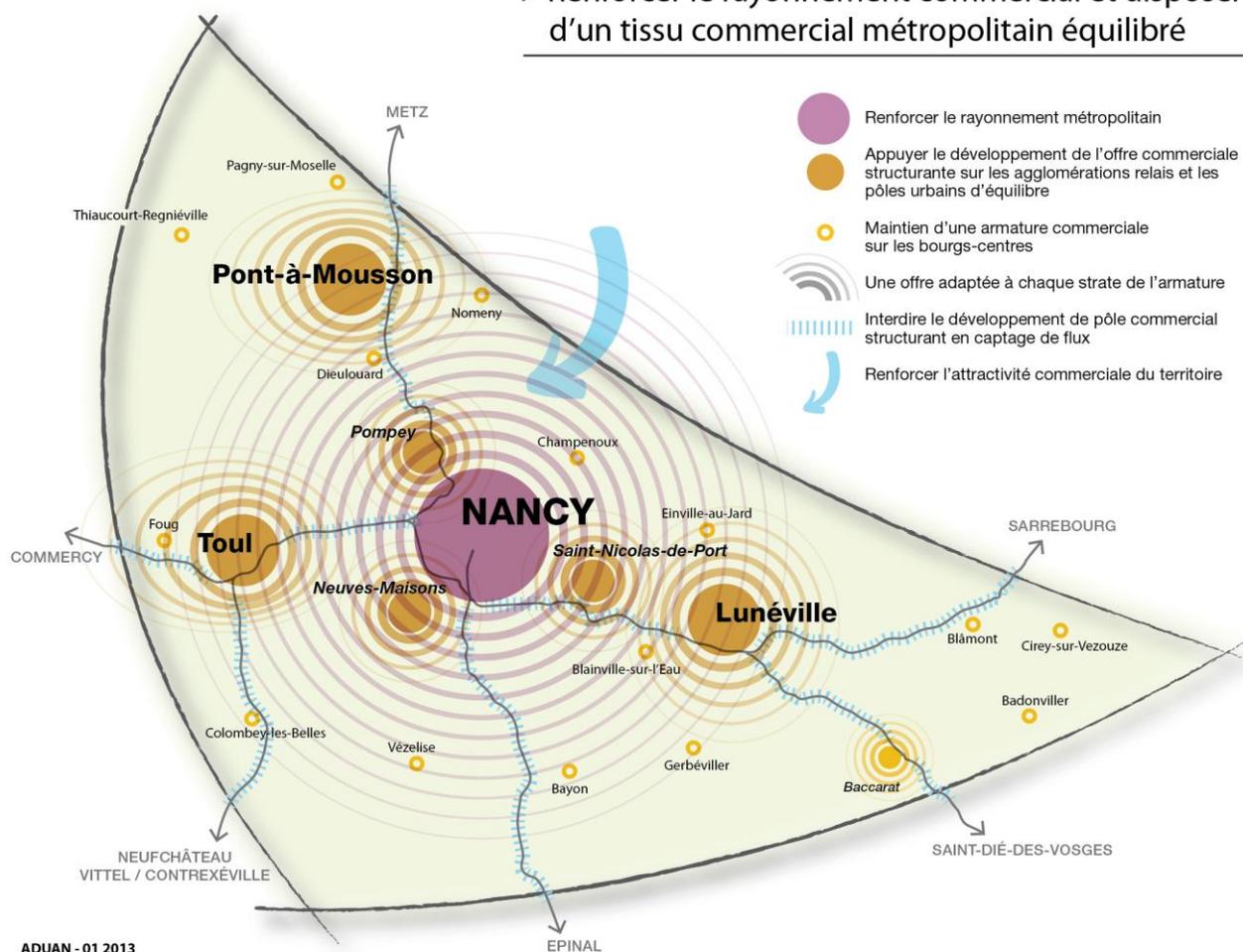
L'objectif consiste ainsi à renforcer l'offre commerciale métropolitaine et de favoriser le développement de l'attractivité du Sud Meurthe-et-Moselle.

Enfin, la modernisation et la fonctionnalité des pôles commerciaux existants sont préconisées afin que ces derniers soient toujours en adéquation avec les attentes des consommateurs. Pour cela, le SCoT souhaite :

- polariser les implantations commerciales au sein des enveloppes urbaines existantes,
- interdire la création de nouveaux pôles commerciaux structurants en discontinuité de l'enveloppe urbaine,
- favoriser le renouvellement des zones commerciales existantes,
- encadrer les mutations des zones d'activités en zones commerciales,
- optimiser les conditions d'accès, de desserte et de stationnement des pôles commerciaux existants avec le développement des transports en commun et des circulations douces garantissant un accès facilité à tous les types de clientèles.

Enfin, en ce qui concerne les nouveaux projets commerciaux, le SCoT entend encourager un développement commercial de qualité favorisant la qualité architecturale, énergétique et environnementale des espaces et des bâtiments commerciaux ainsi que leur insertion paysagère.

> Renforcer le rayonnement commercial et disposer d'un tissu commercial métropolitain équilibré

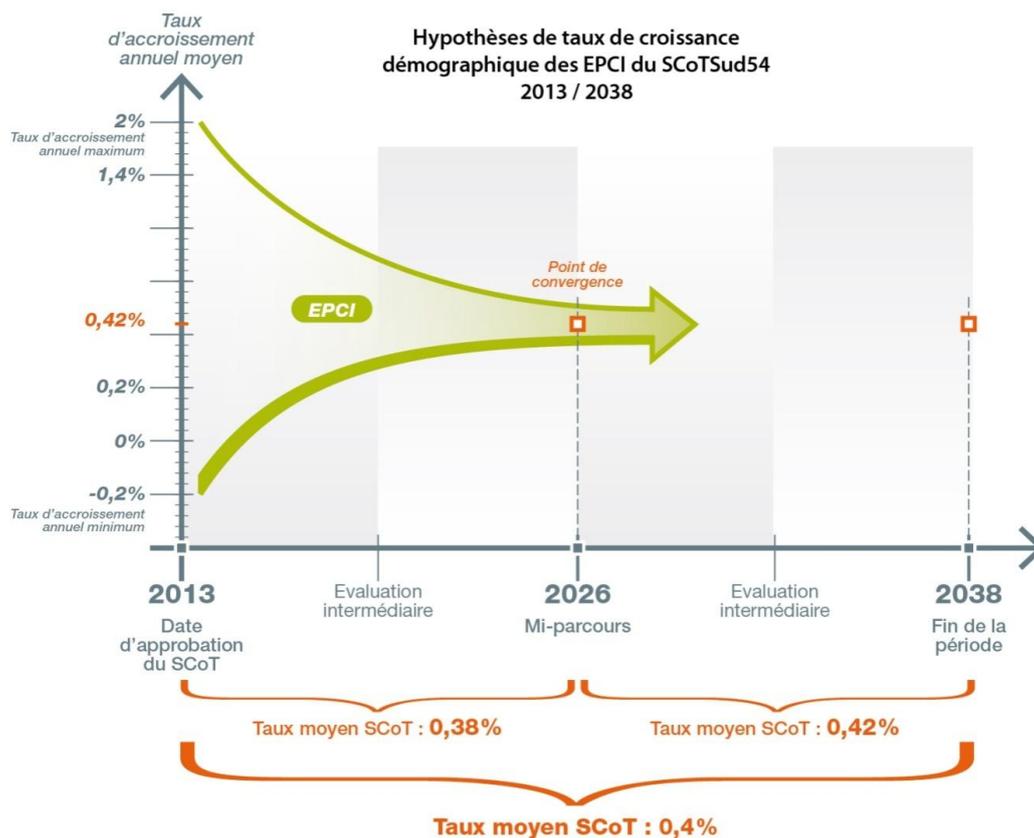


## MIEUX REPARTIR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE POUR REDUIRE LES CONCURRENCES TERRITORIALES

Le territoire du SCoT a jusqu'à présent bénéficié d'une croissance démographique modérée liée en particulier au solde naturel positif. Cette croissance a essentiellement bénéficié aux espaces périurbains, et notamment, à ceux situés le long des grands axes de communication, au détriment des villes qui ont de plus en plus de difficultés à pérenniser les équipements et services qui répondent aux besoins de la population de l'ensemble du territoire.

Pour les vingt cinq prochaines années, une des priorités fortement exprimée par l'ensemble des élus du SCoT consiste à afficher une croissance pour tous les territoires avec le souhait de réduire significativement la périurbanisation et de favoriser une bonne articulation avec les dessertes en transport en commun.

L'objectif consiste à accueillir de façon équilibrée des populations nouvelles sur l'ensemble du territoire dans une logique de mutualisation de services et d'équipements.



Cette stratégie demande à certains territoires d'améliorer leur attractivité et à d'autres de fixer des limites à un développement trop important. Les efforts de chacun des territoires, que ce soit en termes d'augmentation ou de limitation de la croissance, sont progressifs et tiennent compte de leurs évolutions passées. L'échelle de l'EPCI est ainsi retenue comme le territoire de subsidiarité pertinent avec un objectif de croissance annuelle moyenne à atteindre de l'ordre de 0,4% à horizon 2026.

Le scénario volontariste du SCoT repose, tout d'abord, sur l'hypothèse d'une attractivité résidentielle retrouvée. Il affiche pour objectifs le redressement du solde migratoire actuel en augmentant de 10% le nombre d'entrants et en réduisant d'autant le nombre de sortants et le rééquilibrage démographique au profit des villes et des bourgs.

Cet accroissement de la population du SCoTSud54 s'appuie sur les évolutions les plus récentes et sur les prévisions de l'INSEE et s'inscrit dans des perspectives d'évolutions plus favorables que celles des 25 dernières années qui a permis un gain de 25 000 habitants. Il repose également sur des prévisions plus ambitieuses que celles de l'INSEE faisant le pari d'une attractivité du territoire plus forte liée au développement métropolitain, au nouvel élan économique, mais aussi à une qualité et à un cadre de vie améliorés.

La répartition de la production de logements qui en découle est calibrée pour la période 2013-2026 sur des objectifs démographiques annuels différenciés pour chacune des intercommunalités allant de 0,20% à 1,43%.

Deux périodes de croissance démographique distinctes sont établies, correspondant chacune à deux temps d'évaluation du SCoT prévus par le code de l'urbanisme. Une première période 2013-2026 affiche des objectifs et une deuxième période 2026-2038 est donnée à titre indicatif dans une logique de stratégie foncière de long terme.

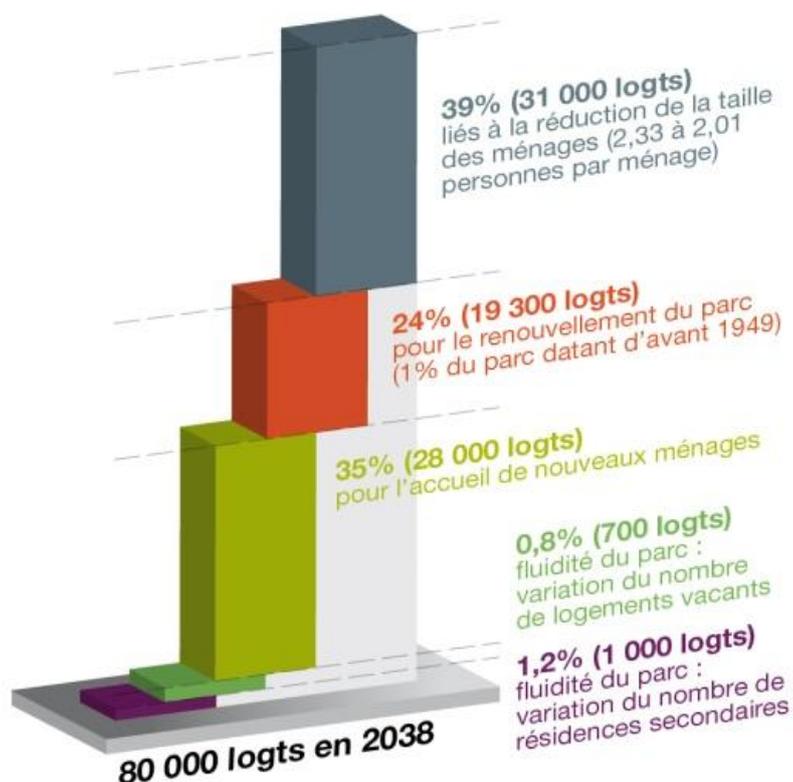
Six ans après l'approbation du SCoT, une évaluation analysera la pertinence de ses orientations au regard des évolutions constatées sur chacune des différentes composantes territoriales retenues pouvant amener le document à être modifié ou révisé en conséquence.

# REEQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE

## REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS DE LA POPULATION ACTUELLE ET A VENIR

Les perspectives d'accroissement démographique permettent uniquement de déterminer les besoins en logements de la population actuelle et future. Le SCoTSud54 prévoit la réalisation de 80 000 logements supplémentaires qui se décomposent ainsi :

- un accroissement du parc de 52 000 logements pour les populations en place (décohabitation et vieillissement, renouvellement du parc de logements nécessaire pour assurer le remplacement de logements disparus suite à des démolitions, changements d'usage ou encore fusion de logements)
- une production de 28 000 logements pour l'accueil des nouveaux habitants
- des besoins nécessaires au maintien de la fluidité du parc et au maintien de la part des résidences secondaires dans le parc de logements à l'exclusion de l'hébergement touristique.



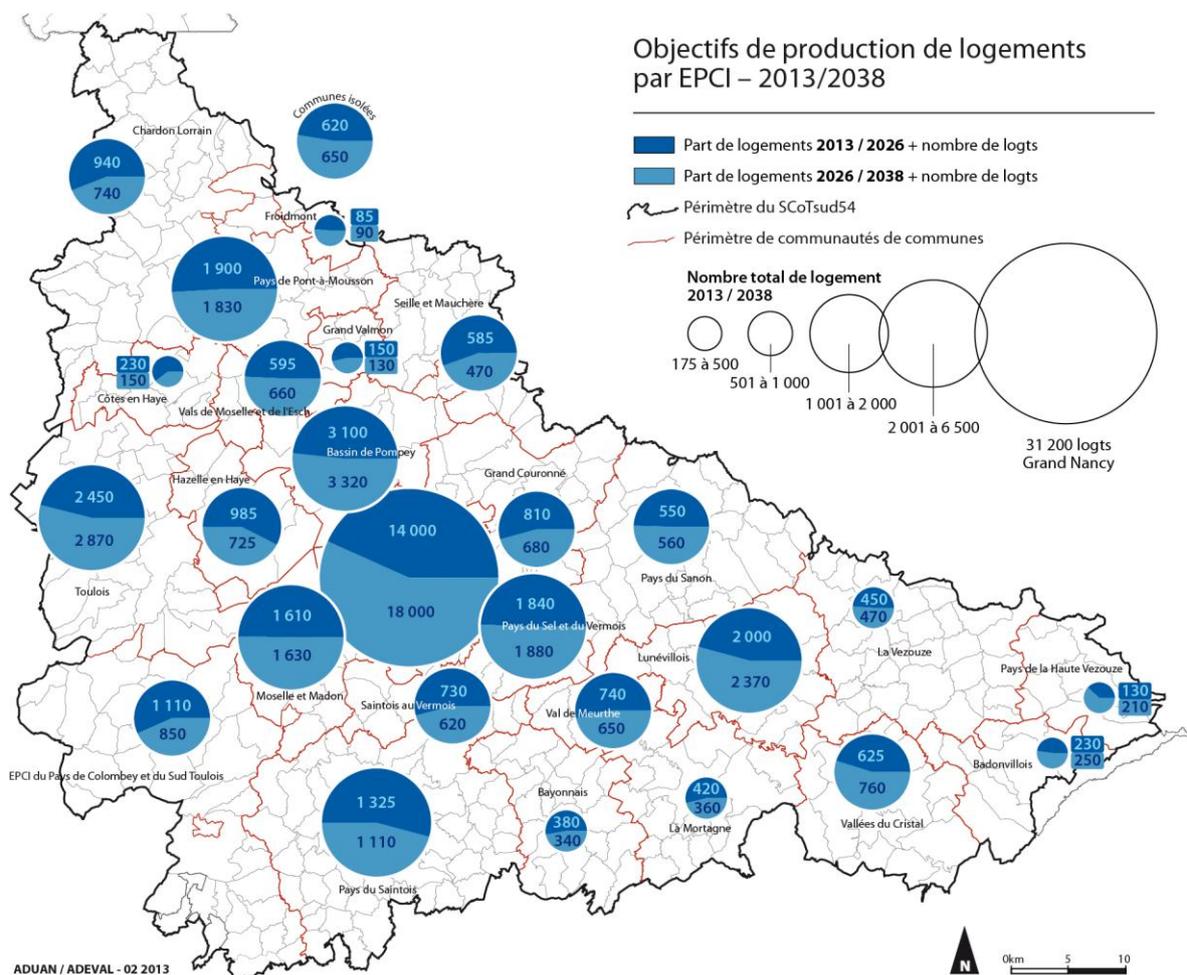
Les besoins en logements estimés de la population actuelle et à venir du SCoTSud54 se répartissent selon les hypothèses démographiques retenues sur les deux périodes différenciées de la façon suivante :

	2013-2026	2026-2038	2013- 2038
Nombre de nouveaux habitants	29 000	31 000	60 000
Nombre de logements liés à l'accueil de nouveaux ménages tenant compte des spécificités territoriales	12 600	15 400	28 000
Nombre de logements liés au point de stabilité démographique*	25 400	26 600	52 000
<b>Total logements</b>	<b>38 000</b>	<b>42 000</b>	<b>80 000</b>
<b>Moyenne logements annuelle</b>	<b>2 900</b>	<b>3 500</b>	<b>3 200</b>

\*Point de **stabilité démographique** : Ces besoins en logements correspondent à ceux de la population actuelle, principalement du fait de la décohabitation et du renouvellement du parc de logements existants.

L'objectif de croissance défini ci-dessus conduit à une répartition équilibrée de ces objectifs entre les EPCI composant le territoire. A une échelle plus fine, la répartition des objectifs de développement entre les communes (au delà des constructions nécessaires à la stabilité démographique) est laissée à l'appréciation de chaque EPCI selon les spécificités locales et en respectant les principes fondamentaux du SCoT :

- confortement des centralités
- proximité de l'habitat et de l'emploi
- articulation de l'urbanisation et de la desserte en transports.



Les réflexions en matière d'habitat à l'échelle intercommunale seront fortement incitées, sous forme de Programmes Locaux de l'Habitat au sein des pôles urbains d'équilibre non encore couverts (Pays du Sel et du Vermois), ou de politique intercommunale de l'habitat dans les EPCI soumis à forte pression urbaine (Val de Meurthe, Saintois au Vermois, Grand Couronné, Seille et Mauchère, Pays de Colombey et du Sud Toulinois, Chardon Lorrain, Hazelle en Haye, Côtes en Haye, Mortagne, Bayonnais, Pays du Saintois).

## **DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENT FAVORISANT LES PARCOURS RESIDENTIELS**

L'amélioration de l'attractivité résidentielle est étroitement liée à la prise en compte de la diversité des besoins (ex : vieillissement, décohabitation) qui concerne à la fois le type d'habitat (individuel, collectif, intermédiaire), les statuts (accession avec un effort particulier pour permettre aux primo-accédants d'accéder à la propriété, locatif), la typologie des logements (accueil des familles ou encore des personnes seules), mais également les formes urbaines et les localisations.

Elargir et diversifier l'offre d'habitat, c'est proposer une gamme de logements variée, adaptée à tous les types de ménages pour accompagner les mutations socio-démographiques et les besoins des ménages à chaque âge de la vie. Ces évolutions reposent notamment sur la prise en compte du desserrement de la taille des ménages qui va se poursuivre dans l'avenir. Elles sont également liées à la prise en compte du vieillissement de la population favorisant une adaptation des logements, un accroissement et une diversification des modes d'hébergement et un développement des services à la personne.

Plus globalement, l'adaptation du parc de logements aux besoins spécifiques de la population du SCoTSud54 est poursuivie, qu'ils s'agissent de maintenir une production de logements accessibles socialement, de répondre aux besoins très sociaux y compris ceux des gens du voyage ou encore de rééquilibrer la typologie des logements au regard des besoins identifiés aux différents niveaux de l'armature (augmentation du nombre de logements pour les jeunes ménages et la population étudiante). Enfin, un effort particulier sera entrepris en milieu rural pour maintenir et rentabiliser les équipements publics.

## **MIEUX REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENT AIDE EN FONCTION DE LA DEMANDE SOCIALE ET DES EQUILIBRES ET TERRITORIAUX**

Le logement social joue un rôle important dans l'accueil des populations les plus fragiles et constitue le plus souvent une étape essentielle dans la construction des parcours résidentiels, en particulier pour le public jeune. La répartition du logement social est aujourd'hui concentrée majoritairement (95 %) au sein des différentes polarités et plus de 70 % des ménages présents sur le territoire du SCoTSud54 sont éligibles à un logement social. Ce parc connaît depuis plusieurs années un effort de requalification sans précédent dans le cadre du programme ANRU qui aura permis à horizon 2016 la démolition-reconstruction de plus de 2 500 logements, soit 5 % du parc existant. Plus globalement, la rénovation urbaine sur l'ensemble des quartiers d'habitat social devra être poursuivie.

Au regard des besoins estimés à horizon 2038, les objectifs de production de l'offre nouvelle en logements accessibles aux ménages modestes tiennent compte des obligations imposées par les lois SRU, DALO, Duflot. Ils sont modulés en fonction des niveaux de l'armature territoriale, privilégiant les intercommunalités urbaines et les secteurs bien desservis. Il est ainsi prévu la production d'environ 21 000 logements aidés dans le parc locatif public, dans le parc conventionné privé et en accession sociale.

Une meilleure répartition du logement social au sein du territoire est encouragée à travers la mise en œuvre de politiques de l'habitat dans les espaces urbains non encore couverts et dans les secteurs soumis à forte pression urbaine qui devront tenir compte des politiques de transports collectifs et de services.

Les objectifs de réalisation de logements aidés sont étroitement liés aux politiques publiques et pourront être réexaminés au besoin. Le rééquilibrage territorial des logements locatifs aidés à l'échelle du SCoT s'appuiera sur une coordination et une mobilisation des acteurs afin d'assurer une bonne cohérence entre la production de logements aidés publics prioritairement situés dans les secteurs urbains les plus tendus (pôle urbain métropolitain et pôles urbains d'équilibre) et les logements conventionnés privés davantage localisés vers les polarités secondaires (agglomérations relais et bourgs-centres) et les secteurs périurbains et ruraux.

Enfin, plus globalement, c'est toute la gamme de logements à loyer modéré qui doit faire l'objet d'un effort important de requalification et de mise à niveau, en particulier en matière de performance énergétique. La demande pour ce type d'habitat étant étroitement liée à la qualité, à la diversité du produit, et à sa localisation dans un environnement présentant une grande diversité de services.

De plus, la poursuite de l'amélioration des conditions de vie et de l'image des quartiers les plus défavorisés est encouragée, ainsi que le renforcement de la mixité sociale dans les opérations nouvelles des quartiers et des communes.

## FAVORISER LA RECONQUETE URBAINE ET LA REQUALIFICATION DU PARC DE LOGEMENTS

La perte d'attractivité démographique des centres urbains s'accompagne, le plus souvent, d'un processus de déqualification d'une partie de leurs parcs privés confrontés à des phénomènes de vacance et à l'existence de logements indignes. Ces problématiques sont également présentes en milieu rural, notamment sur les franges est et sud du territoire dont une part importante de la population loge dans un parc vieillissant et se voit donc particulièrement exposée aux problématiques de précarité énergétique. La volonté d'intensifier les efforts pour la réhabilitation du parc de logements anciens du SCoT s'effectue à travers les priorités suivantes :

- la poursuite de la réhabilitation du parc locatif aidé, et en particulier l'amélioration de ses performances énergétiques et de la maîtrise des charges locatives
- la résorption de l'habitat indigne et la remise sur le marché de logements vacants
- la réhabilitation des logements dégradés dans les communes ayant un parc important de logements anciens ou dans les copropriétés des périodes 49-75 qui est la période de construction des bâtiments les plus énergivores
- une attention particulière portée aux lotissements pavillonnaires (parc construit entre 1950 et 1980).

La requalification du parc existant est encouragée et portée par les politiques publiques d'habitat, que ce soit dans le parc privé, ou dans le parc public, avec en particulier les démarches concertées de réhabilitation du parc ancien privé engagées avec les intercommunalités, telles que les Opérations Programmées de l'Habitat.

Un effort plus important doit ainsi être entrepris au niveau des centres anciens des villes, notamment ceux des agglomérations relais qui doivent retrouver une attractivité résidentielle. La mise en œuvre de la réhabilitation thermique du parc existant et l'amélioration des normes environnementales dans le parc ancien nécessitent un effort important d'amélioration de l'isolation et l'utilisation d'énergies renouvelables conformément aux objectifs du Grenelle.

Ces derniers prévoient, en effet, de réduire la consommation énergétique des bâtiments anciens de 38% en 2020, tout en prenant en compte la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.

**LES PRIORITES EN TERMES D'OBJECTIFS ET DE BESOINS EN  
LOGEMENTS SONT PRECISES EN FONCTION DES DIFFERENTS NIVEAUX  
DE L'ARMATURE**

	OBJECTIFS	REpondre A DES BESOINS EN LOGEMENTS SPECIFIQUES	DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE
<b>Pôle urbain métropolitain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le rythme de production de logements.</li> <li>- Encourager la réhabilitation thermique des logements anciens et dégradés du parc privé et social.</li> <li>- Veiller à une répartition spatiale équilibrée du logement social entre les communes de l'agglomération et à une plus forte présence de logements en accession sociale dans cette offre nouvelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une production de logements accessibles socialement.</li> <li>- Augmenter le nombre de logements adaptés pour les personnes âgées.</li> <li>- Répondre aux besoins très sociaux ( PLAI, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une part significative de grands logements pour l'accueil des familles</li> <li>- Développer l'habitat intermédiaire* et les maisons de ville.</li> <li>- Développer une offre de logements de standing.</li> <li>-favoriser le logement adapté pour les jeunes ménages</li> </ul>
<b>Agglomérations relais et pôles urbains d'équilibres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le rythme de production de logements.</li> <li>- Favoriser la reconquête des centres anciens en privilégiant la réhabilitation de logements anciens ou dégradés du parc privé et public.</li> <li>- Maintenir le niveau d'offre en logement sociaux en veillant à une répartition spatiale équilibrée entre les communes de l'intercommunalité.</li> <li>- Permettre l'adaptation des logements aux nouveaux modes de vie (décohabitation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une production de logements accessibles socialement.</li> <li>- Anticiper les besoins futurs en logements adaptés pour les personnes âgées.</li> <li>- Augmenter le nombre de logements adaptés pour les jeunes ménages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réinvestir les logements anciens des centres anciens</li> <li>- Développer la construction de petits collectifs en particulier dans les pôles urbains d'équilibre</li> <li>- Développer l'habitat intermédiaire* et les maisons de ville</li> </ul>
<b>Bourgs-centres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'offre en logements locatifs.</li> <li>- Encourager la réhabilitation thermique des logements anciens et dégradés du parc privé et social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper les besoins futurs en logements adaptés pour les personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la construction de petits collectifs</li> <li>- Réinvestir prioritairement le bâti traditionnel</li> </ul>
<b>Bourgs de proximité et réseaux de villages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'offre en logements locatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de logements adaptés pour les personnes âgées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réinvestir prioritairement le bâti traditionnel</li> </ul>

*\*Habitat intermédiaire : forme d'habitat soucieuse d'économiser l'espace naturel et privilégiant des formes urbaines entre l'individuel et le collectif répondant aux attentes de la population en terme de nature, d'intimité et d'appropriation de l'espace (ex : villa urbaine, maisons individuelles en bandes, collectif de faible volumétrie,...).*

# AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

## CONSTRUIRE UNE OFFRE MULTIMODALE PERFORMANTE

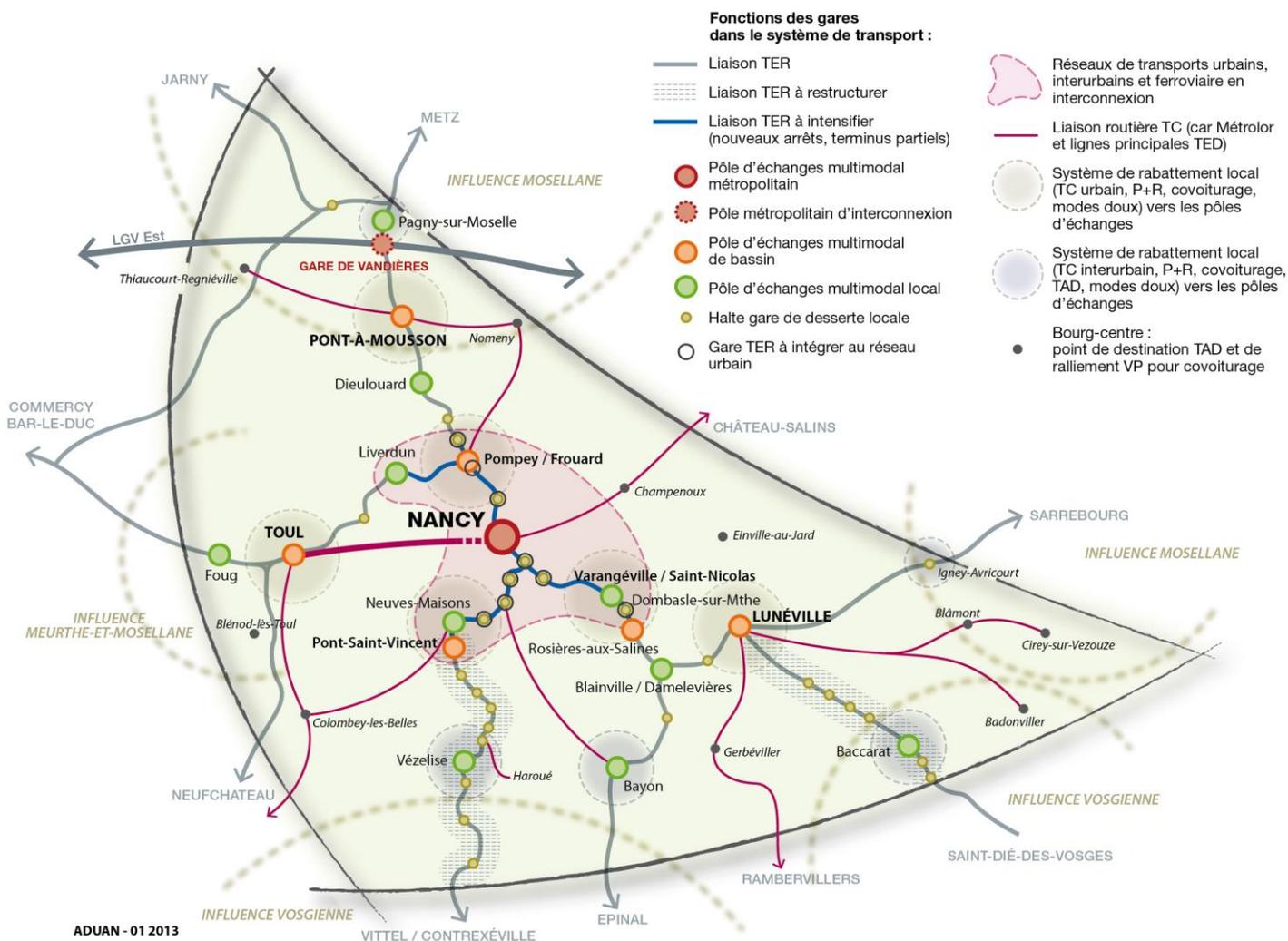
Le SCoT s'inscrit dans la volonté de construire un système de déplacement durable, vecteur d'attractivité et alternative crédible et compétitive à l'usage de la voiture. La fréquentation en hausse des réseaux de transports collectifs, liés aux politiques des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) de plus en plus volontaristes, met en exergue le potentiel de développement de ces réseaux, qui doit être conforté et optimisé.

L'étoile ferroviaire et son réseau de gares denses est placée au cœur de l'organisation des déplacements. L'optimisation du réseau ferroviaire et la constitution de pôles d'intermodalité autour des gares articulés aux territoires avec des réseaux locaux de transport constituent une priorité. Ainsi, l'accessibilité à Nancy sera renforcée depuis les gares et haltes TER de la première couronne, mais également depuis les pôles urbains d'équilibre et les agglomérations relais par un cadencement du réseau et des fréquences plus importantes notamment entre Toul et Nancy. L'optimisation du réseau passe également par des possibilités de liaisons bassin à bassin sans changement de train à Nancy, de restructurations de lignes (Pont-Saint-Vincent/Vézelise, Lunéville/Baccarat), de création de nouveaux arrêts et par le devenir des anciennes voies ferrées et gares qu'il est important d'étudier (y compris dans la perspective d'un tram train).

Les pôles urbains d'équilibre et les agglomérations relais se structurent en pôles d'échanges multimodaux autour d'une gare clairement identifiée et irriguée par les transports collectifs urbains ou suburbains. L'articulation des transports urbains autour de ces pôles d'échanges est réalisée par la création de parkings-relais situés aux entrées d'agglomération permettant de renforcer l'intermodalité et d'offrir des points de rabattement aux flux provenant des zones peu denses. Dans ce contexte, le déploiement du réseau de transports collectifs en site propre du Grand Nancy, avec l'aménagement des lignes 2 et 3, et le renforcement des réseaux urbains contribuent à améliorer la compétitivité des transports collectifs.

En complément à ce système global de mobilité et notamment pour les publics non motorisés (personnes âgées, personnes à revenus modestes, étudiants) de nouveaux services (transport à la demande, covoiturage) sont à envisager sur les secteurs peu denses pour favoriser les échanges avec les bourgs-centres. Ceux-ci sont ensuite connectés aux polarités les plus proches par le ferroviaire (Bayon, Vézelise, Baccarat) ou par des liaisons routières de transport collectif (TED, TER). Ce système repose sur un renforcement de la coordination des AOT et sur un chaînage entre les différents systèmes de déplacements afin d'offrir une offre diversifiée aux usagers et favoriser les échanges entre les différents niveaux de l'armature territoriale. La construction d'une offre multimodale performante et attractive sur le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle passe également par le développement d'une tarification intégrée.

## > Construire une offre multimodale performante



## COORDONNER URBANISATION ET TRANSPORT

Le SCoT crée les conditions permettant de renforcer le lien entre l'offre de logements, de services, d'équipements, d'emplois, de commerces et l'offre de transport afin de limiter les déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Prioriser le développement urbain au sein des polarités de l'armature territoire où l'offre de transports est la plus importante et la plus diversifiée, s'inscrit dans cette logique. A une échelle plus fine, l'urbanisation est encouragée dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs et à proximité des gares et des pôles d'intermodalité (pôles d'échanges, parking-relais, ...) autour desquelles se construisent la ville et le village des « courtes distances ».

Ainsi, l'aménagement des gares et de leurs abords devra être amplifié par une optimisation du foncier disponible, une réorganisation du tissu urbain, un renforcement des services proposés et une accessibilité renforcée (aménagement des espaces publics, cheminements piétons et cyclables,...), en vue de les transformer en véritables lieux de vie.

Adapter l'offre locale de transport au tissu urbain existant et futur est une nécessité pour offrir une bonne qualité de desserte dans les secteurs générateurs de flux, dépourvus le plus souvent d'offre alternative à l'automobile (ex : zones d'activités, zone commerciale,

grands équipements,...). Pour faciliter une meilleure coordination entre transport et urbanisme, le SCoT favorise le désenclavement des secteurs urbains mal desservis et incite, à l'image des contrats d'axes, à la construction de modes de concertation entre les différents acteurs privés et publics concernés afin de faire émerger de nouveaux modes de faire.

Des réflexions seront conduites sur les infrastructures essentielles, d'une part, à la pérennisation et au développement des activités du bassin salifère de la vallée de la Moselle, et d'autre part, au désenclavement Est-Ouest du Pays du Val de Lorraine et de l'agglomération Mussipontaine.

## **FAVORISER LA RECONQUÊTE URBAINE ET LA REQUALIFICATION DU PARC DE LOGEMENTS**

L'utilisation massive de l'automobile individuelle impacte fortement l'organisation urbaine (voirie, stationnement) et laisse insuffisamment de place aux autres modes de déplacements, ce qui rend difficile l'atteinte des objectifs du Grenelle en matière de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre. Le SCoT envisage d'infléchir cette tendance en encourageant le développement de nouvelles formes de mobilités : covoiturage, auto partage; ceci passe par la création d'aires de covoiturage sur les grands itinéraires permettant d'absorber une partie des flux domicile-travail et offrant des possibilités de déplacements de courte et moyenne distances aux personnes non-motorisées.

Le développement des réseaux vélos et piétons pour couvrir les déplacements quotidiens et de loisirs doit être poursuivi. Ainsi, l'organisation des voiries devra être repensée, par une approche hiérarchisée des axes de circulation, un apaisement des vitesses et un nouveau partage de l'espace public.

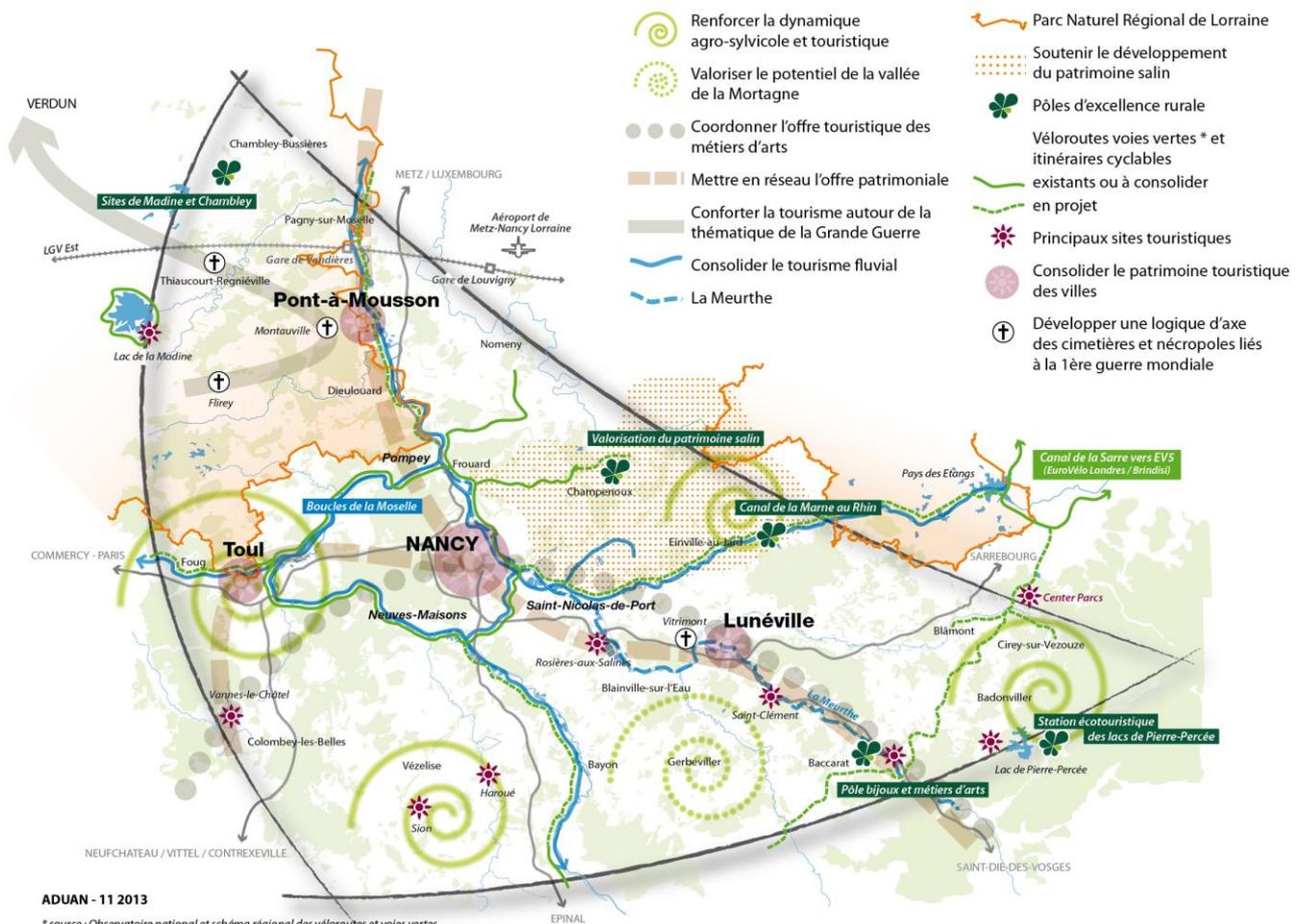
De plus, la définition de politiques de stationnement cohérentes en matière d'offre et de tarification doit s'incarner par une offre adaptée autour des pôles d'intermodalité (gare, parking-relais, pôle d'échanges multimodaux) et une tarification intégrée afin de fixer les automobilistes aux entrées des agglomérations et les inciter à utiliser les transports collectifs.

# CONSTRUIRE UNE STRATEGIE POUR LE TOURISME ET L'IMPLANTATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

## FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS

Le SCoTSud54 renforce son attractivité en favorisant le développement et l'amplification des coopérations sur les champs de la culture, du patrimoine, du tourisme urbain et des activités de pleine nature, articulés autour du tourisme fluvial et de la valorisation des richesses historiques, architecturales et environnementales du territoire. L'agrotourisme est facilité en s'appuyant sur les outils de promotion des terroirs et les savoirs faire du territoire.

Enfin, le développement de produits de valorisation touristiques novateurs est encouragé en recourant, notamment, à l'utilisation de nouvelles technologies. Une coopération soutenue avec les acteurs concernés permet une mise en réseau de l'offre à l'échelle du territoire, en particulier en ce qui concerne les équipements métropolitains proposant des produits culturels permanents ou de l'événementiel. Sont particulièrement concernés, les grands équipements culturels ou d'affaires ainsi que les grands projets de développement touristique autour du lac de la Madine, de la colline de Sion, des lacs de Pierre Percée, de la montagne et du site de Chambley. Par ailleurs, des coopérations ciblées entre les territoires à l'échelle Sud54 peuvent ouvrir de nouveaux horizons pour le développement (par exemple l'aménagement d'une véloroute voie verte et l'émergence d'une offre structurante et diversifiée le long de la vallée de la Moselle).



## DEFINIR UNE OFFRE ECONOMIQUE EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

L'ambition de créer 25 000 emplois supplémentaires d'ici 2038, soit 1000 emplois nets par an repose sur l'hypothèse d'une stabilité du rapport population/emploi se situant autour de 40 emplois pour 100 habitants et sur le maintien de la croissance moyenne de l'emploi en référence à la période la plus favorable (1999-2007) en matière de création d'emplois du Sud Meurthe et Moselle.

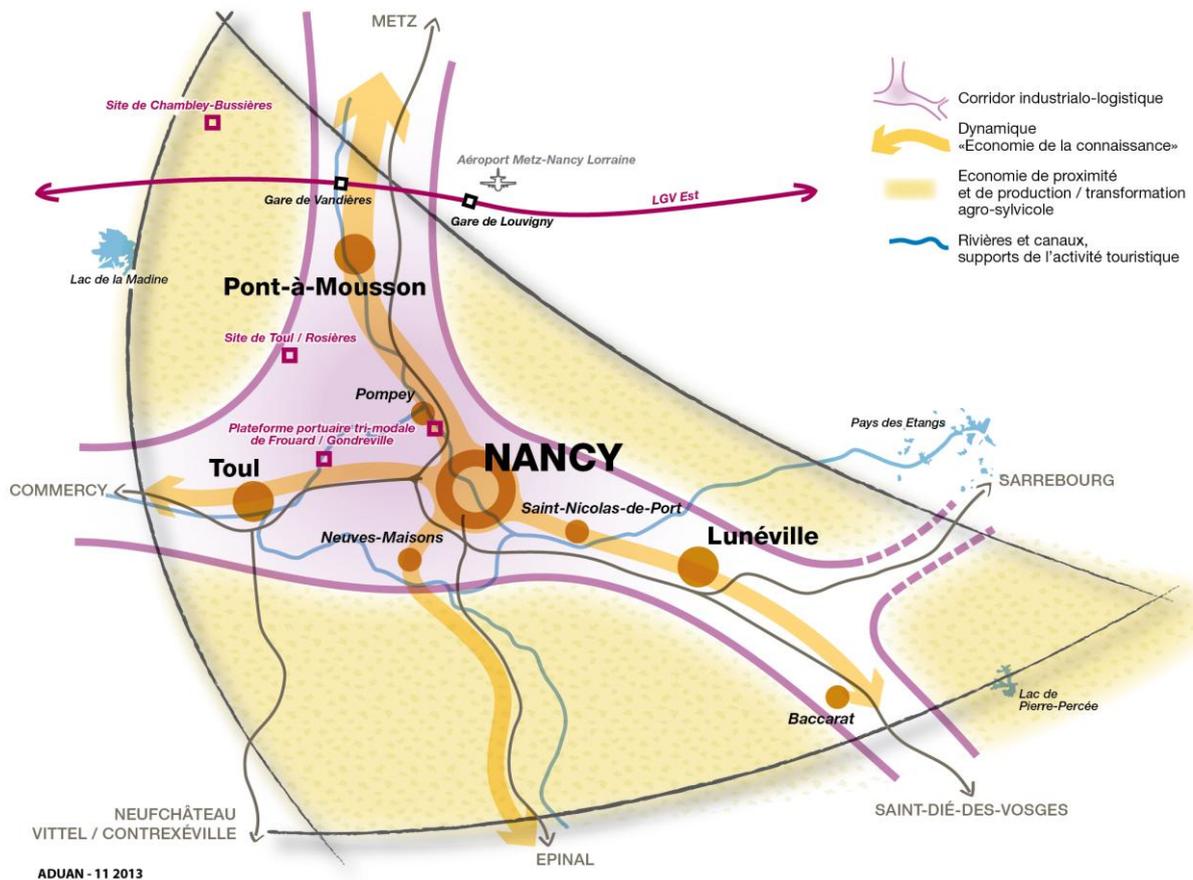
Ainsi, les 25 000 nouveaux emplois s'appuient sur les dynamiques projetées suivantes :

- une réindustrialisation du tissu économique du Sud54, rompant volontairement avec le cycle de 30 ans de décrue de l'emploi industriel, et augmentant en conséquence la proportion d'emplois dans ce secteur,
- la poursuite de la tertiarisation de l'économie avec une légère progression des emplois tertiaires,
- une stabilité relative des emplois logistiques
- une décroissance plus faible du nombre d'emplois agricoles que par le passé

Pour favoriser la lutte contre l'étalement urbain et pour tirer parti de la proximité des services, des équipements et de l'habitat, le SCoT favorise le développement des emplois dans le tissu urbain existant afin de renforcer les polarités de l'armature territoriale du Sud54. Ainsi, les deux tiers des 25 000 emplois escomptés seront localisés en mixité dans le tissu urbain des villes et des villages. Le tiers des emplois restants est situé dans des Zones d'Activités Economiques (ZAE) dédiées.

Le SCoT définit une stratégie d'accueil et de confortation des diverses activités économiques et recherche les moyens et les espaces pour en assurer un développement durable. C'est pourquoi il souhaite conforter et promouvoir le foncier d'activités en fonction de l'armature territoriale, des axes de communication majeurs et des nœuds d'échanges. La priorité affichée au renouvellement urbain se traduit par un renforcement ou une requalification des zones économiques existantes et une reconversion de friches industrielles et militaires pour l'activité économique. Dans la perspective de limiter les déplacements domicile-travail et de désenclaver les zones rurales fragiles, le SCoT encourage le développement de zones économiques au sein de ces espaces.

Pour accueillir le tiers des emplois prévus, le SCoT affiche des besoins en foncier d'activités de l'ordre de 700 à 750 ha sur la période 2013-2038, représentant un rythme moyen annuel d'environ 24 hectares.



## ORGANISER UNE OFFRE FONCIERE LISIBLE ET DE QUALITE

Afin d'accroître l'attractivité économique du territoire et de répondre à ses besoins, un réseau adapté et coordonné de ZAE est développé en vue de constituer un portefeuille foncier en mesure de proposer, pour tous les territoires et dans la durée du SCoT, une gamme de terrains interconnectés permettant d'accueillir les différentes activités économiques (industrie, artisanat, commerce de gros, autres services).

Un travail partenarial sera poursuivi, sur la base d'une vision commune des perspectives et du développement économique de tous les territoires, visant à consolider la stratégie foncière pour l'adapter aux projets économiques du territoire dans une logique d'optimisation de l'investissement réalisé dans les ZAE.

La constitution de cette offre en foncier d'activités, hiérarchisée et équilibrée sur le territoire, lisible et de qualité, se fonde sur 3 types de ZAE :

### ■ Les ZAE de type 1 :

Ce sont des sites d'activités de faible superficie (moins de 3 ha) qui répondent aux besoins locaux. Ils ont pour vocation de stimuler le gisement d'emplois de proximité représentés par les artisans et les très petites entreprises (TPE) qui sont essentiels à la structuration des territoires.

### ■ Les ZAE de type 2

Leur vocation est de garantir une répartition équilibrée des activités industrielles et logistiques, tertiaires et artisanales, et des emplois sur l'ensemble du territoire SCoT.

Elles ont une vocation prédominante mais peuvent accueillir toute opportunité d'implantation.

### ■ Les ZAE de type 3

Ces sites « stratégiques » se définissent par leur vocation prédominante et les avantages comparatifs qu'elles offrent pour le développement économique de l'ensemble du SCoT :

- en termes de filières porteuses, d'accueil d'emplois qualifiés/très qualifiés
- parce que localisées sur des sites stratégiques (gare porte d'entrée métropolitaine, axe de communication majeur, situation dans l'espace central...), qui assurent un effet vitrine ainsi qu'un potentiel d'emploi.

Ils reposent sur deux grandes logiques : une logique de polarité (hyper-centre et tissu urbain) et une logique d'infrastructure prédominante (valorisation d'équipements spécifiques telle qu'une plate-forme aéroportuaire ou encore la voie d'eau à grand gabarit).

Afin de répondre aux besoins affichés en foncier d'activités de l'ordre de 700 à 750 hectares et de tendre vers l'équilibre territorial, des mécanismes de régulation d'ouverture à l'urbanisation sur la durée du SCoT sont précisés.

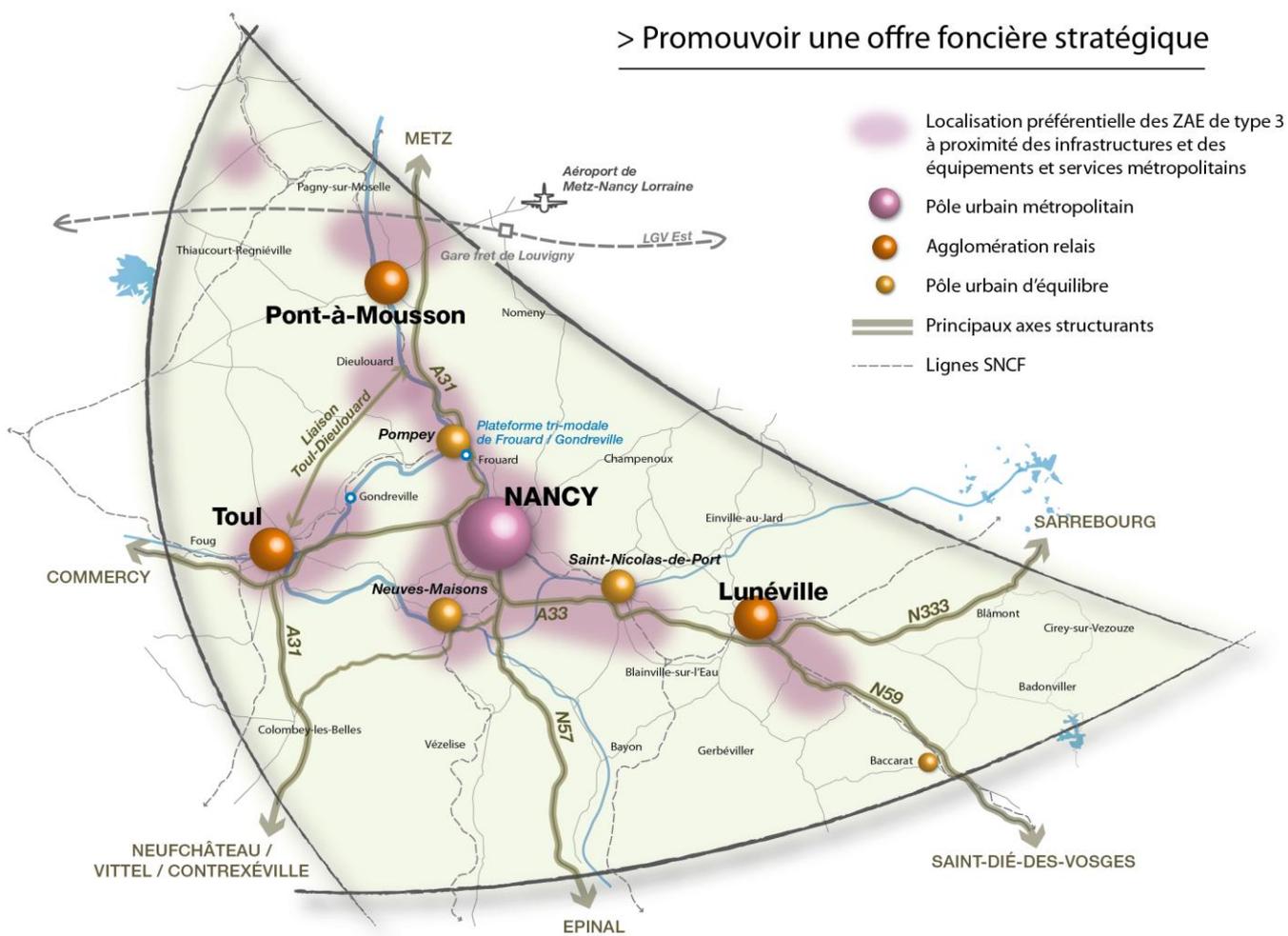
La stratégie foncière en matière d'accueil des activités sera consolidée avec les acteurs concernés sur la base d'une vision commune des perspectives de développement économique du territoire et de répartition des besoins entre les ZAE de type 3 et les ZAE de type 2.

Des exigences graduelles en termes d'aménagement des sites sont requises. Le SCoT privilégie une approche des zones d'activités en termes de développement durable. Pour cela, il affiche, dans une logique de densification des ZAE, un objectif de consommation annuelle d'environ 24 hectares, soit une réduction du rythme de consommation de 35 % par rapport à celui observé lors des dix dernières années.

L'organisation des sites d'activités se fonde ainsi sur une gestion économe de l'espace qui se caractérise par la recherche d'une optimisation du foncier : renouvellement urbain (réhabilitation de friches, réemploi des délaissés, en partenariat avec l'EPFL), intensification foncière (fin de commercialisation des sites), requalification des zones d'activités anciennes, extension de zones d'activités constituées, recherche du bon dimensionnement des zones et des bâtiments d'activité, mutualisation des surfaces de stationnement et des bâtiments de services.

L'attractivité des sites d'activités repose sur la recherche de plus de qualité urbaine et d'innovation, au niveau de l'environnement (gestion des eaux pluviales, respect de la biodiversité, performance énergétique...), des paysages (réduction des surfaces bitumées, optimisation des aires de stationnement, aménagement paysager,...), de la mobilité (desserte en transports en commun, liaisons piétonnes et cycles...) et de la présence de services (accessibilité, desserte numérique...).

## > Promouvoir une offre foncière stratégique



ADUAN - 06 2012

## ► Garantir les grands équilibres spatiaux par la Multipole verte

L'organisation territoriale du SCoT consiste à harmoniser les dynamiques de développement de l'armature urbaine avec celles des espaces naturels, agricoles et forestiers tout en répondant aux enjeux agricoles et sylvicoles du territoire.

La Multipole verte permet ainsi de garantir les grands équilibres spatiaux par le développement des ressources économiques issues des ressources naturelles (productions agricoles et sylvicoles, ressources minérales, l'eau...) et les exigences de bon fonctionnement des écosystèmes.

La consolidation d'une armature verte s'appuyant sur le maintien des espaces de biodiversité, sur une agriculture et une sylviculture performante et sur un renforcement de la prise en compte de l'intérêt des paysages permet de contenir l'urbanisation du territoire.

### VALORISER LE CAPITAL NATURE DE TERRITOIRE AVEC SON ARMATURE VERTE

L'identité Sud Meurthe et Moselle s'appuie sur une grande diversité de milieux et de paysages qui constitue un socle essentiel à la biodiversité et couvre 90% de son territoire. Cette armature verte est constituée d'espaces naturels terrestres (haies, pelouses calcaires, vergers...), aquatiques (cours d'eau, mares, étangs et zones humides...), d'espaces agricoles (prairies, terres labourables) et d'espaces forestiers.

Malgré des efforts de protection, le fonctionnement écologique des milieux est menacé par l'exploitation des ressources et l'artificialisation du sol. Par ailleurs, le changement climatique en cours est à même d'affaiblir davantage ces écosystèmes dans les décennies à venir. Ces espaces non bâtis sont et doivent rester des atouts de développement pour le territoire. Ils jouent un rôle et lui offrent des fonctions essentielles qu'il convient de conserver et de développer, avec :

- le maintien de la biodiversité (faune, flore)
- les ressources économiques (forêt, granulats, produits agricoles)
- l'offre de loisirs aux habitants du territoire (promenade)
- le lien entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur ces espaces impliquent de porter une attention particulière pour leur préservation. L'armature verte est désormais au cœur du projet territorial, les espaces qui la composent ne sont plus considérés comme une simple réserve foncière, mais comme une des composantes essentielles du projet d'aménagement du territoire au profit de sa population et dans un souci de proximité.

Le SCoT affiche ainsi la volonté de mettre en œuvre des démarches de projet sur cette armature verte afin de lui garantir une lisibilité et une pérennité en développant la préservation, la valorisation et la gestion en concertation avec les acteurs concernés.

Le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général 54, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, l'Etat, l'Agence de l'eau et le Parc Naturel Régional de Lorraine sont des partenaires essentiels dans les politiques environnementales du territoire du SCoTSud54, qu'ils s'agissent du maintien et de la restauration de la biodiversité, de la protection et de la gestion des ressources naturelles, du développement économique (notamment agricole et forestier, touristique) et de la valorisation du patrimoine paysager.

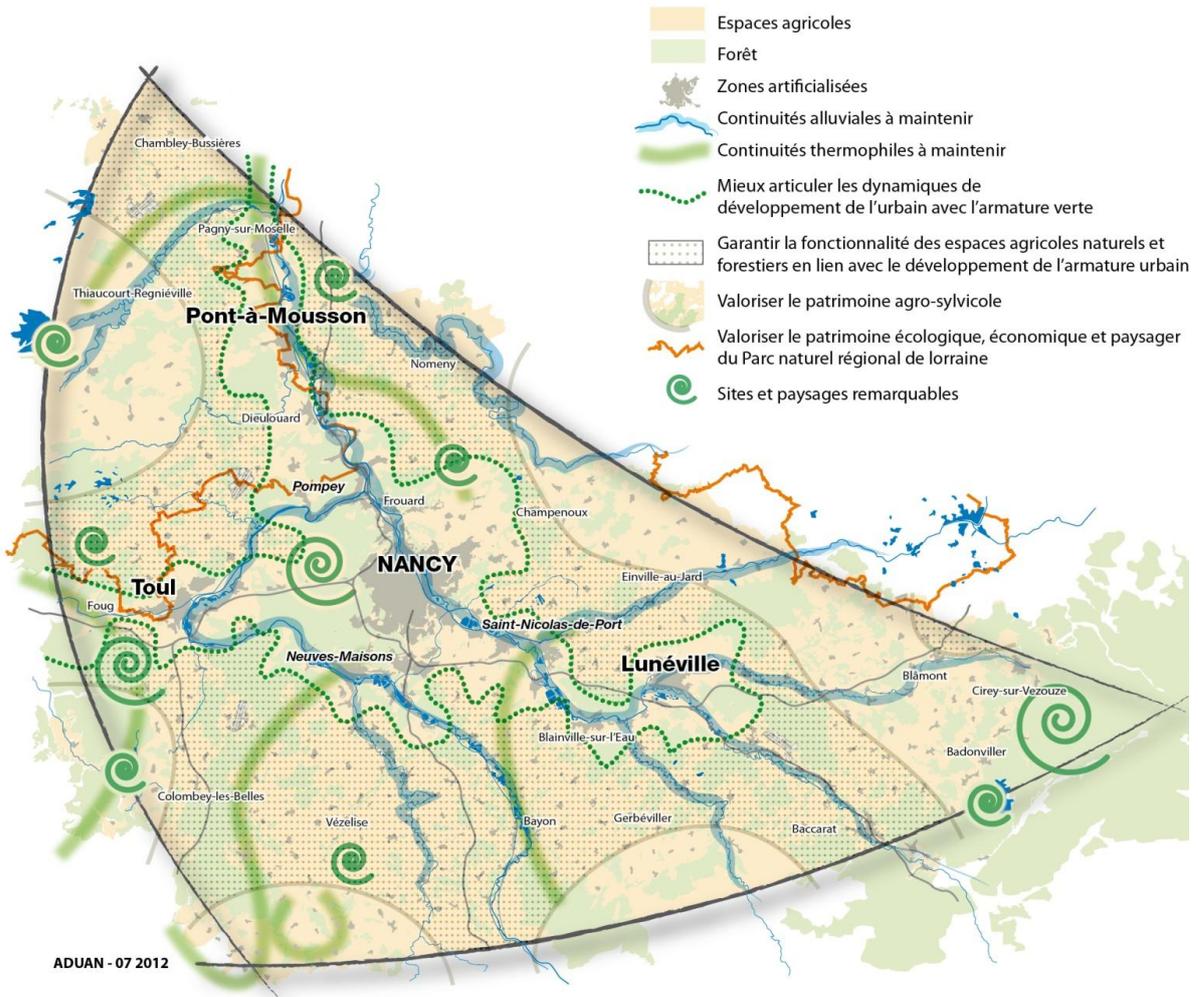
Cette armature verte contribue à irriguer en biodiversité les espaces urbains et leurs périphéries soumises à de fortes pressions foncières, en particulier dans le continuum urbain des vallées de la Meurthe et de la Moselle.

Cette interpénétration entre l'armature verte et les territoires majoritairement urbains s'exprime sous la forme d'un **Système Vert Urbain (SVU)** au sein duquel il convient de mieux articuler les espaces naturels, agricoles et forestiers avec les espaces urbanisés et les secteurs de développement. Il permet une stratégie différenciée en fonction de la pression urbaine actuelle et future de l'armature urbaine avec le maintien et le développement des espaces de nature en ville et la préservation des continuités écologiques. Il constitue un espace de projet dans lequel les territoires s'organisent pour valoriser et mettre en réseau les sites et espaces naturels, agricoles et forestiers.

Au sein du Système Vert Urbain, les espaces de transition comme les franges urbaines correspondant au pourtour des zones agglomérées font l'objet d'une attention particulière.

L'articulation du fonctionnement et de l'adaptation des milieux anthropisés aux exigences de l'armature verte nécessiteront des arbitrages. Donner un statut à ces franges (support de projets d'activités agricoles ou non) doit permettre de les conforter durablement et passe par la définition de limites pérennes entre la ville et l'armature verte pour réduire les problèmes de concurrence foncière.

## > Valoriser le capital nature



## INVESTIR DANS DES PAYSAGES DE QUALITE

Le territoire du SCoT est doté d'un patrimoine paysager diversifié et de qualité exceptionnelle avec son relief de côte, la présence des deux vallées de la Meurthe et de la Moselle jouant le rôle de liaison entre les territoires, un réseau hydrographique dense, une richesse d'espaces aquatiques, de vastes plaines agricoles, ainsi qu'une variété de paysages urbains rythmant la traversée du territoire.

Cette diversité des ambiances paysagères et de cadre de vie qui s'appuie sur dix entités paysagères bien distinctes est aujourd'hui menacée par des phénomènes de banalisation.

Le SCoT préserve ces grandes unités paysagères garantes de l'identité du territoire et de son attractivité. L'amélioration de la lisibilité de ces entités passe par des démarches de valorisation paysagère des coteaux et des vallées de la Meurthe et de la Moselle en lien avec les partenaires concernés (collectivités territoriales, exploitants économiques, acteurs développant des activités de loisirs) afin de disposer de stratégies adaptées à chacun des territoires.

Cette ambition paysagère se traduit par la préservation de la composition paysagère des grands sites patrimoniaux : la colline de Mousson, la butte de Sion, les côtes du Toulous et de la Moselle, les collines vosgiennes, les buttes du Grand Couronné et la Forêt de Haye. Ces sites, porteurs d'identité locale et de valeurs culturelles du territoire, participent à la cohésion sociale et constituent des supports du développement touristique.



## FAVORISER L'ÉQUILIBRE AGRICOLE ET SYLVICOLE DU TERRITOIRE

Les espaces agricoles et forestiers sont considérés comme une pièce maîtresse du territoire et, à ce titre, ils participent pleinement à la stratégie de développement et d'organisation du territoire du Sud54. L'agriculture, la sylviculture sont ainsi considérées comme des activités majeures du territoire à travers, en particulier, la fourniture de matières premières à l'industrie de transformation, aux économies dites « vertes » et aux ressources énergétiques.

L'enjeu consiste, à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle, à favoriser la pérennité des activités agricoles et sylvicoles et à promouvoir une agriculture et une sylviculture diversifiées et durables en définissant des objectifs de mise en valeur de ces espaces avec tous les partenaires concernés.

Le SCoT entend préserver le foncier agricole et forestier par une maîtrise forte de l'urbanisation et assurer de bonnes conditions d'exploitation. La consommation foncière sera réduite avec la limitation de la périurbanisation et la priorité affichée au développement urbain autour des polarités. La préservation de ces espaces passe également par la mise en place d'une politique foncière destinée à les protéger des mutations extra agricoles et forestières. Les espaces agricoles et sylvicoles deviennent ainsi des territoires de projets à multiples facettes (écologiques, économiques, sociales paysagères) au même titre que les espaces urbains.

La pérennité de l'armature verte repose principalement sur des activités agricoles et sylvicoles économiquement rentables grâce à des espaces fonctionnels.

En effet, afin de garantir des conditions optimales d'exploitation et de fonctionnement, le SCoT favorise la limitation du morcellement, le mitage et la concurrence foncière sur ces espaces, réduisant ainsi les impacts du développement urbain.

Le rôle environnemental de ces espaces est réaffirmé avec une agriculture et une sylviculture plus respectueuses de l'environnement, s'appuyant notamment sur les travaux de recherche appliquée.

L'agriculture et la forêt doivent, aujourd'hui, à la fois produire plus pour répondre aux besoins alimentaire et non alimentaire et produire mieux pour préserver les ressources naturelles et satisfaire aux enjeux environnementaux. Pour répondre à cette double urgence, il convient de favoriser des pratiques agricoles et sylvicoles plus raisonnées, en veillant à promouvoir une gestion patrimoniale des ressources naturelles. Il s'agit de veiller au bon équilibre entre les productions agricoles alimentaires et non alimentaires dans le respect du fonctionnement des écosystèmes. Il en est de même entre les productions de bois-énergie et les autres utilisations du bois liées à la construction et à l'industrie.

Le système dominant de polyculture-élevage est conforté ainsi que la préservation et le développement des cultures spécifiques et identitaires tels que, par exemple, les vignobles de Toul et les vergers de mirabelles. Ces agricultures sont porteuses d'une image forte et reconnue au niveau du territoire et répondent aux besoins locaux en termes d'alimentation et d'approvisionnement.

Enfin, le SCoTSud54 encourage la diversification des activités et les projets développant les relations marchandes et sociales entre les espaces agricoles et urbains visant à promouvoir le patrimoine rural et les savoir faire locaux (tourisme vert, accueil à la ferme, activités pédagogiques et culturelles, ventes de proximité (vente directe ...)). Il veillera en particulier à combiner l'économie des grandes filières avec celles des filières locales, des circuits courts et des services.

## > Favoriser l'équilibre agricole et sylvicole



## ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS

Compte tenu du caractère exceptionnellement riche et diversifié du patrimoine écologique, le SCoT porte une responsabilité de premier plan pour enrayer l'érosion de la biodiversité et proposer une stratégie de préservation et de gestion des écosystèmes. L'identification de la trame verte et bleue permet de se doter d'une armature pérenne au sein de laquelle pourra s'insérer un projet de développement territorial cohérent dans une perspective d'anticiper les conflits d'usages.

Actuellement, les milieux les plus menacés sont les zones humides (marais, prairies inondables, forêts alluviales, petites mares d'étangs ou de rivières) et les zones thermophiles. Leur préservation est devenue un enjeu prioritaire sur le territoire du SCoT, d'autant plus qu'ils offrent des cadres paysagers remarquables (vallée de la Moselle, Rupt de Mad, coteaux).

Préserver les potentialités écologiques et assurer le bon fonctionnement des milieux naturels du territoire permet aussi de s'assurer de la pérennité des multiples services que les écosystèmes rendent à l'homme, que ce soit sous formes de services d'auto-entretien, (recyclage, épuration), d'approvisionnement (alimentation, eau, bioénergies), de régulation (puits de carbone, climat, maladies, cycle de l'eau) ou encore de services récréatifs.

Pour garantir les fonctionnalités écologiques du territoire, le SCoTSud54 s'appuie sur la trame verte et bleue constituée en particulier :

- des réservoirs de biodiversité à protéger, espaces riches en matière de biodiversité comprenant des espaces institutionnels d'intérêt national ou régional, faisant l'objet d'une reconnaissance par un inventaire ou un classement et des espaces naturels d'intérêt SCoT, espaces emblématiques du territoire : milieux thermophiles (coteaux, pelouses sèches), vergers et zones humides.
- des corridors écologiques, constitués d'espaces de nature plus ordinaire à maintenir ou à restaurer pour assurer des connexions fonctionnelles sur le plan écologique et permettre les déplacements d'espèces et éviter la fragmentation des grands ensembles forestiers et prairiaux.

Ces corridors conditionnent les déplacements quotidiens ou saisonniers de la faune (reproduction, phase du cycle de vie, migration...), mais aussi les possibilités d'exploration et de conquête de nouveaux territoires pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Trois trames composent la trame verte et bleue du Sud54 :

- la trame forestière
- la trame des milieux ouverts extensifs (prairies, pelouses thermophiles et vergers)
- la trame des milieux aquatiques et humides

Pour renforcer cette trame verte et bleue, la mise en place de projets locaux permet de délimiter précisément les continuités écologiques et de préciser les dispositifs de restauration et de gestion. Des stratégies différenciées selon les types d'espaces : protection, compensation et pédagogie seront développées. Les systèmes de productions agricoles et sylvicoles respectueux du caractère patrimonial de ces espaces et la promotion d'une économie touristique respectueuse de la nature, des paysages et de l'environnement seront encouragés.

---

## **LES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

---

**LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE (espaces riches en matière de biodiversité) sont des cœurs de nature à protéger constitués :**

- des réservoirs de biodiversité institutionnels inventoriés et actuellement protégés (ex : Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000, ZNIEFF de type 1, zones humides du SDAGE, SAGE, forêt de protection, sites classés au patrimoine naturel, arrêtés de biotopes, espaces gérés par le Conservatoire des sites Lorrains, Réserves Naturelles Régionales, Réserves Biologiques Domaniales intégrales ou dirigées, cours d'eau classés, zones de frayères, zones de mobilité des eaux, Réserve Nationale de Chasse et Faune sauvage, Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, propriété du CELRL, séries d'intérêt écologique des forêts gérées par l'ONF
- des réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT : les mares et plans d'eau, les zones humides, les coteaux thermophiles et les verges

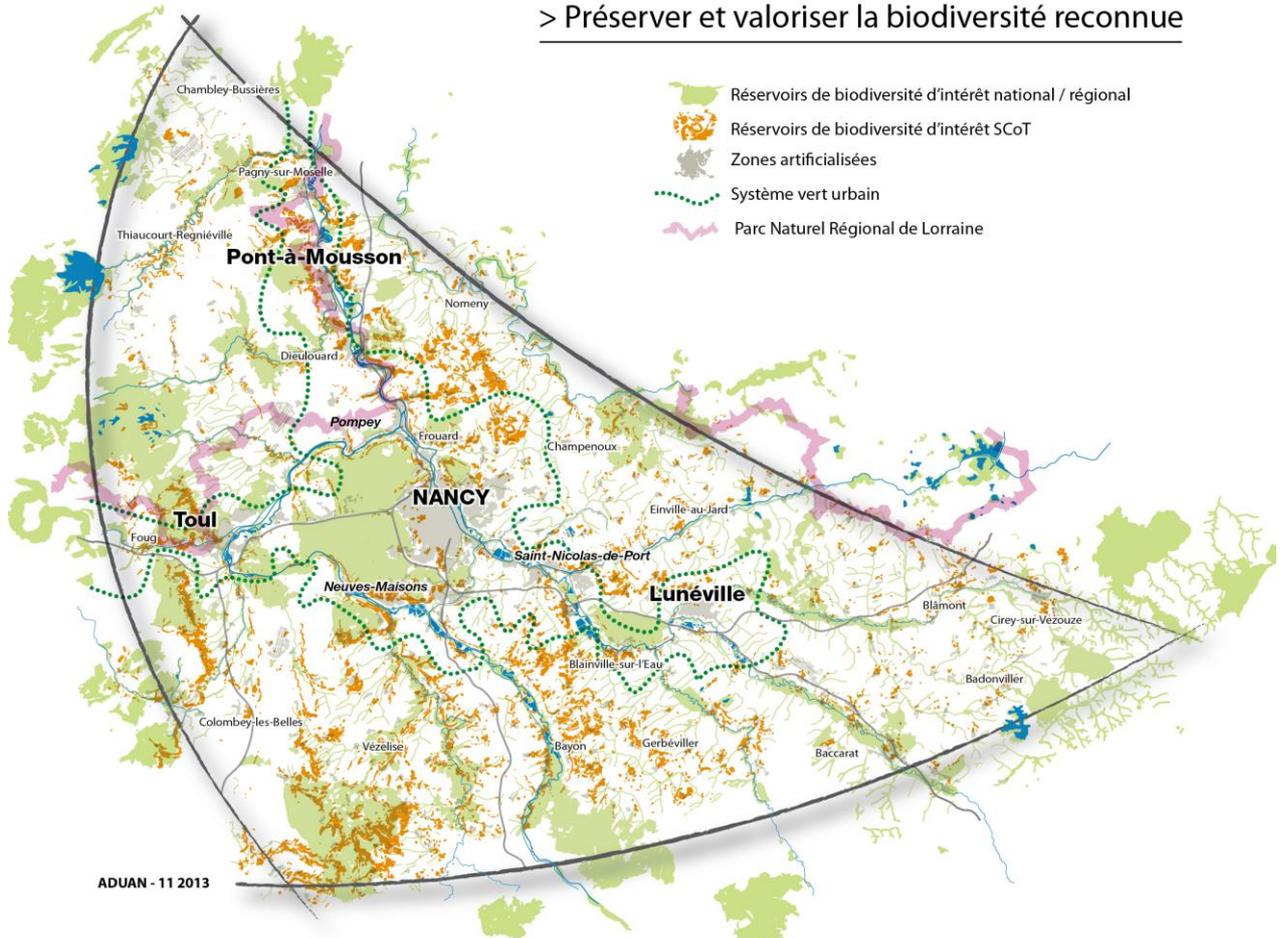
**LES CORRIDORS ECOLOGIQUES (nature ordinaire) :**

- les corridors écologiques d'intérêt local (couloirs de circulation des espèces forestières et prairiales)
- les corridors écologiques d'intérêt SCoT (connexions à maintenir, à renforcer ou à restaurer entre grands ensembles naturels forestiers et prairiaux) pour éviter la fragmentation des milieux.

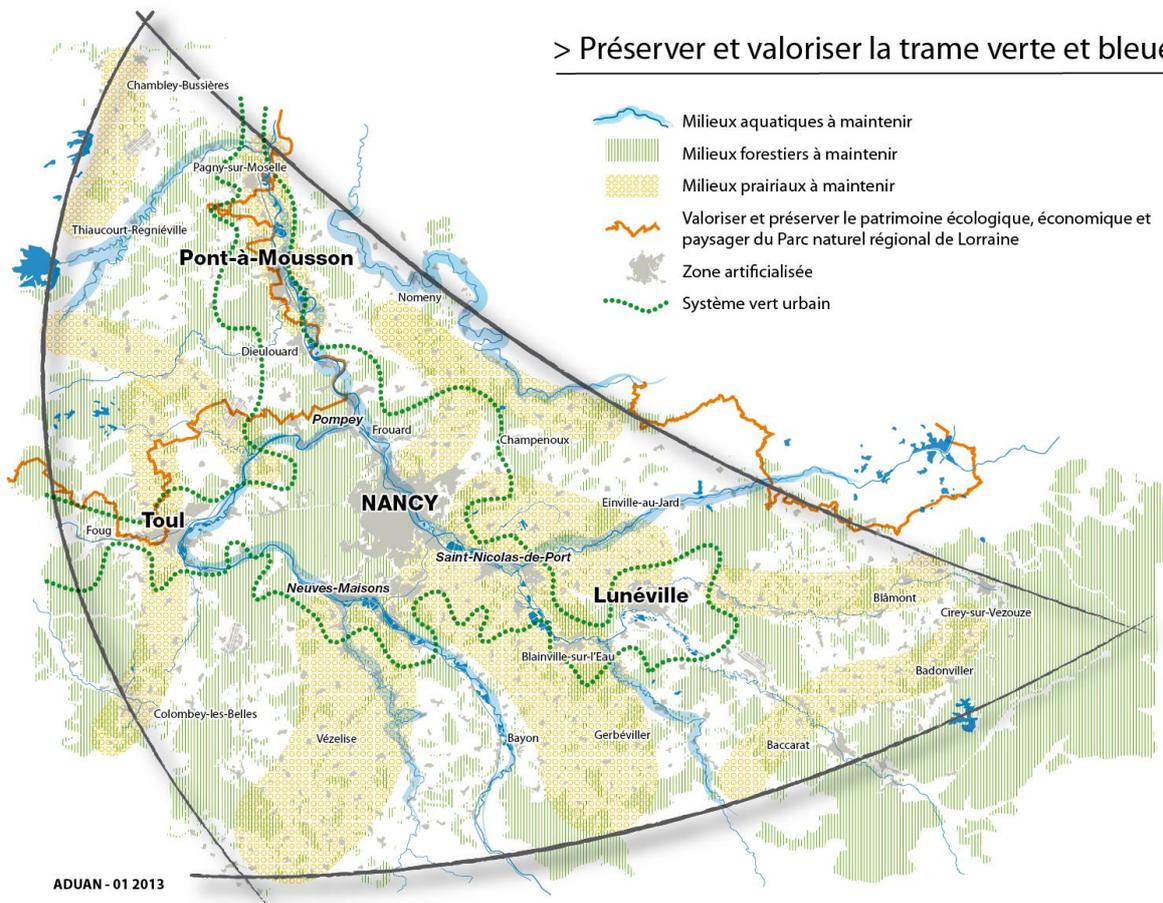
**LES GRANDS ENSEMBLES DE NATURE**

- Ils comprennent les milieux boisés, les milieux ouverts extensifs (prairies, vergers, etc.) et les milieux aquatiques ou humides.

## > Préserver et valoriser la biodiversité reconnue



## > Préserver et valoriser la trame verte et bleue



## ► Un urbanisme de proximité au service des habitants du Sud 54

Les modes d'urbanisation à promouvoir s'inscriront dans un rapport renouvelé aux territoires, à leurs ressources et à leurs espaces naturels, agricoles et sylvicoles. Ainsi, les aménagements proposés demain aux habitants reflèteront dorénavant des logiques de développement rompant avec l'étalement urbain des dernières années, proposant une mixité fonctionnelle et sociale plus grande et misant sur la recherche de plus de qualité et d'excellence territoriale. L'urbanisme de projet est largement préconisé et s'inscrit pleinement au service des habitants du Sud54.

### FAVORISER UNE URBANISATION MAITRISEE DE QUALITE

#### [ CONFORTER LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Chacun des territoires du SCoTSud54 s'inscrit dans une géographie et une histoire, à la fois, commune et locale. La constitution d'identités territoriales se matérialise ainsi par des formes d'habitat et des architectures d'une grande diversité. Les villes médiévales de Pont-à-Mousson, Toul et Liverdun, la ville neuve de Nancy, les cités ouvrières des villes des vallées de la Moselle et de la Meurthe, les îlots urbains « Art Nouveau » et « Art Déco » de l'agglomération nancéienne, le village lorrain, les villages de vigneron des côtes, les villages reconstruits du Lunévillois et du plateau de Haye, témoignent de ces spécificités locales et de la nécessité de les valoriser dans l'offre résidentielle à venir. Le développement de formes urbaines nouvelles doit s'inspirer de cette richesse et de cette diversité territoriale.

Le soutien aux programmes de valorisation du patrimoine, comme ceux déjà conduits dans la vieille ville et la ville neuve de Nancy doit être maintenu et amplifié. Au-delà de la valorisation du patrimoine ou des secteurs protégés, l'objectif est de valoriser l'ensemble du patrimoine bâti et de maintenir et rechercher de nouvelles connexions du bâti entre les anciens et les nouveaux quartiers renforçant la qualité de l'aménagement proposé.

L'urbanisation nouvelle se doit de tenir compte de ce socle urbain historique en le renforçant dans ses fonctions et en s'appuyant sur ses caractéristiques. Cette volonté d'épouser les spécificités locales et de les conforter se déclinera, par exemple, dans les nouveaux programmes, par le respect des lignes de force dessinées dans le paysage par l'urbanisation passée et le rappel des identités architecturales et urbaines des territoires.

#### [ REDUIRE LA CONSOMMATION FONCIERE ET EVITER L'ETALEMENT URBAIN

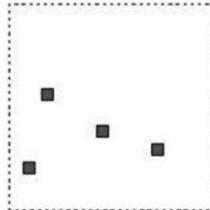
Les trente dernières années ont été marquées par l'étalement urbain des villes du territoire vers leur périphérie proche et maintenant plus lointaine. Ce mouvement n'est pas uniforme sur le SCoTSud54 et se traduit par des niveaux hétérogènes de consommation foncière liés, à la fois, à l'attractivité résidentielle et économique des territoires et à leur niveau d'accessibilité. Ainsi, on constate qu'entre 1999 et 2009, 813 hectares représentant 45 % du total des espaces artificialisés ont été prélevés sur les espaces naturels et agricoles pour créer de nouveaux logements. L'espace urbain s'est ainsi rapproché des zones à risque naturel (inondation, mouvement de terrain), des espaces agricoles à forte valeur (vignes, vergers, pâtures) et des structures végétales composant la trame verte. Cette urbanisation extensive a eu également pour conséquence une imperméabilisation plus importante des sols et le développement de réseaux d'eau et d'assainissement, de desserte et de transports toujours plus complexes et coûteux pour les collectivités territoriales.

Demain pour garantir et renforcer les équilibres, d'une part, au sein de l'armature territoriale, et d'autre part, entre les espaces urbains et naturels, l'urbanisation nouvelle doit se localiser en priorité dans l'enveloppe urbaine existante. Ainsi, la recherche d'une plus grande densité dans les nouveaux programmes d'habitat et d'activités est demandée. Au-delà de la réduction de la consommation foncière, ceci contribue à réduire la vulnérabilité énergétique des populations. Les nouveaux quartiers proposeront donc progressivement des densités minimales à atteindre, définies en fonction de leur situation dans le territoire (ville-centre, polarités du territoire, périphérie proche des agglomérations, territoires soumis à pression foncière\*).

## FOURCHETTES DE DENSITES PRECONISEES

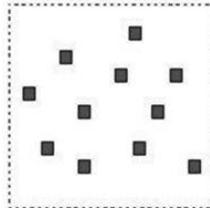


*Cette typologie est à déconseiller car trop consommatrice d'espace*



**4 à 10 logements / ha**

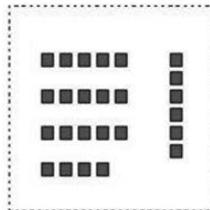
Habitat individuel diffus



**11 à 25 logements / ha**

Habitat individuel

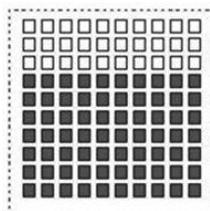
(pavillonnaire en lotissement)



**25 à 70 logements / ha**

Habitat groupé

(habitat individuel dense, maisons en bande cités ouvrières, maisons mitoyennes...)



**+ 70 logements / ha**

Habitat collectif

\* *territoires connaissant un niveau de consommation foncière élevé et une croissance démographique soutenue*

# AMELIORER LA QUALITE DES AMENAGEMENTS

Les objectifs de densités s'adapteront à la morphologie urbaine existante et aux besoins de diversités sociales (la taille des parcelles permettant d'assurer la mixité sociale).

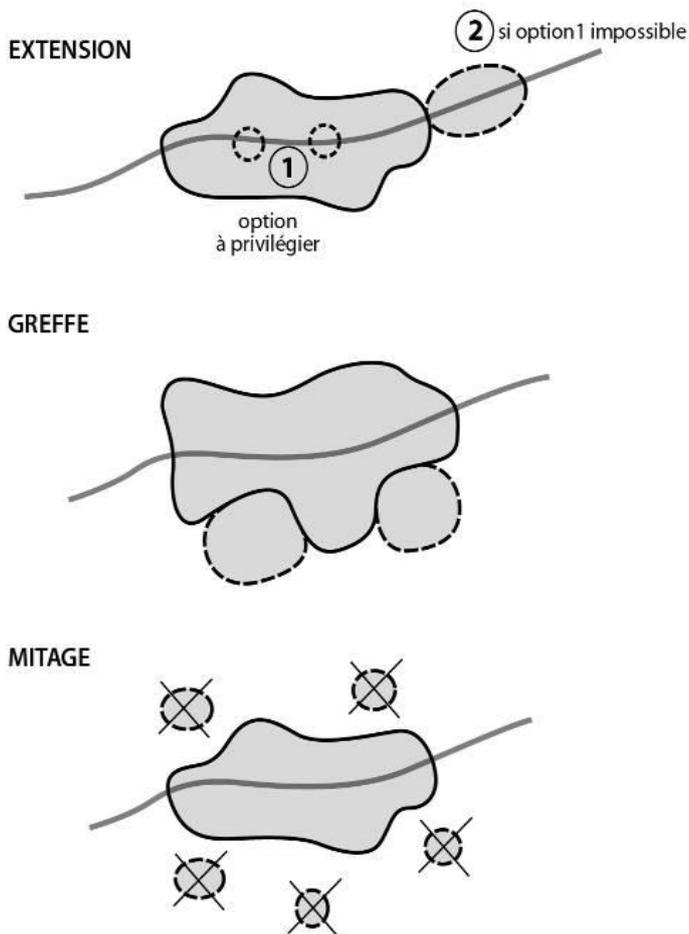
Les formes urbaines nouvelles et innovantes sont à rechercher pour éviter la monotonie des paysages urbains et l'uniformisation des villes et des villages. C'est un moyen de valoriser les spécificités locales.



**Densifier davantage** conduit également à privilégier **des formes urbaines plus compactes** se greffant mieux avec les trames bâties et viaires existantes. Cette compacité retrouvée des villes et des villages contribue à un développement plus économe en foncier naturel et agricole et à donner des limites plus claires entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels.

Une attention particulière est portée à ces espaces d'articulation correspondant aux franges urbaines, parfois supports de projets d'activités agricoles (arboriculture, élevage, culture).

L'amélioration de l'intégration paysagère des secteurs de développement est favorisée avec le renforcement des espaces verts ainsi que la prise en compte du fonctionnement écologique, de la biodiversité et des continuités écologiques. La promotion de politiques d'aménagement raisonné du territoire passe également par l'encouragement de stratégies intercommunales permettant de mieux coordonner les politiques foncières.



## RENOUVELER L'ESPACE URBAIN

Mettre l'accent sur le renouvellement urbain demeure l'objectif prioritaire fixé par le SCoT pour limiter la consommation foncière et optimiser les coûts d'aménagement et de réseaux. Les friches d'abord industrielles, puis militaires ont constitué des espaces majeurs de redéveloppement pour le territoire, de même que les opérations de démolition-reconstruction menées au niveau des «grands ensembles HLM» dans le cadre du programme ANRU. Elles ont globalement permis de réaliser 70 % des logements construits entre 1999 et 2009 dans l'enveloppe urbaine.

Des potentialités foncières importantes existent encore au sein des enveloppes urbaines et doivent constituer le premier potentiel foncier de développement du SCoTSud54. La densification du tissu urbain, le comblement des dents creuses et la remise sur le marché des logements vacants par la réhabilitation constituent ainsi des modes d'urbanisation à favoriser à l'avenir. L'augmentation des capacités de renouvellement urbain des territoires passent par la mise en œuvre, par les territoires, en particulier les intercommunalités, de politiques foncières capables à terme de maîtriser le prix du foncier viabilisé. Ces politiques foncières sont à développer en lien avec les politiques sectorisées menées par les EPCI en matière d'habitat, de mobilité et de développement économique.

## FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS

L'urbanisation de ces dernières années a longtemps été marquée par des programmes monofonctionnels dans leurs fonctions et leurs formes urbaines, notamment dans les opérations d'habitat réalisées à l'extérieur de l'enveloppe urbaine.

Tendre vers une plus grande mixité des fonctions dans les nouveaux programmes d'habitat est une nécessité pour l'attractivité du territoire. Le SCoT précise ainsi les grands principes qui permettront de reconquérir les espaces urbanisés et de créer de nouveaux quartiers. Il favorise la diversité des fonctions (logements, commerces, emplois, équipements) en créant les conditions propices à des villes, villages ou quartiers des «courtes distances», évitant l'étalement urbain, limitant les déplacements et s'articulant autour d'espaces publics de qualité.

Cette mixité retrouvée conduit à multiplier les échanges entre les différents quartiers d'une même ville ou d'un même village et sera source d'une plus grande cohésion sociale et territoriale. Sa mise en œuvre implique aussi de prévoir dans ces nouvelles opérations des espaces publics adaptés aux besoins de chacun, en particulier en matière d'accessibilité et d'éviter un recours systématique aux véhicules particuliers en laissant plus de place aux modes doux pour les déplacements courts.

## AMELIORER LE CADRE DE VIE

L'uniformisation du cadre de vie du territoire avec l'aménagement, notamment en entrées de villages et de villes, de zones commerciales et artisanales et de lotissements au profil urbain standardisé, a contribué au recul des espaces de transition comme les vergers familiaux et les prairies entraînant une moindre qualité paysagère réduisant la biodiversité, avec parfois, une dévalorisation des centres-villes et des villages.

Mettre en scène les espaces d'entrées de territoire, du village à l'agglomération, nécessite une attention particulière. A l'avenir, elles doivent devenir une vitrine du « savoir aménager » du SCoTSud54. L'amélioration de la qualité urbaine, environnementale et paysagère, des nouvelles extensions urbaines qu'elles soient économiques, commerciales, artisanales et résidentielles passent par la définition de véritables stratégies d'aménagement permettant l'articulation à la trame verte et bleue et à la trame bâtie existantes. A cela s'ajoutent une meilleure gestion de l'affichage publicitaire, de l'éclairage et la mise en place de programmes de pré-verdissement.

## [ GARANTIR UN AMENAGEMENT PLUS VERTUEUX

Développer prioritairement les espaces proches des équipements et des services ou bien desservis en transports collectifs permet de privilégier les polarités comme de véritables lieux de vie et d'attractivité et contribue à réduire les déplacements.

Les nouveaux programmes de logements ou d'activités s'attachent à mieux s'inscrire dans leur environnement à travers, notamment, le développement paysager, la prise en compte du fonctionnement local des trames vertes et bleues et l'utilisation de solutions techniques assurant une meilleure gestion des eaux pluviales proches du cycle naturel.

La recherche de l'excellence territoriale nécessite des aménagements d'espaces publics et privés plus respectueux de l'environnement et plus économes en ressources, une meilleure articulation avec les réseaux viaires existants et la construction de bâtiments à haute qualité environnementale et énergétique. La mise en œuvre de ces principes d'aménagements passe par la généralisation d'un urbanisme de projet.

# **PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES, LA SECURITE, LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES HABITANTS**

## **[ ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES**

L'ambition du territoire est de garantir un approvisionnement équilibré et durable de l'ensemble de ses ressources indispensables à la vie en définissant une gestion équilibrée, raisonnée et cohérente de ces dernières. La réalisation de cette ambition nécessite la prise en compte du changement climatique et de ses impacts dans les décennies à venir.

### **■ Veiller à la bonne qualité de l'eau**

Dans la logique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin- Meuse (SDAGE), le SCoTSud54 incite à veiller à la bonne qualité de l'eau en poursuivant l'objectif d'un bon état des masses d'eau : principes de préservation, de précaution et d'économie de la ressource en eau.

Selon les objectifs de la Directive Cadre de l'Eau, le bon état des masses d'eau souterraines et de surfaces doit être atteint entre 2015 et 2027 selon les secteurs et les cours d'eau et une attention particulière doit être portée aux secteurs de conflits d'usage entre utilisateurs de la ressource et usagers de l'espace.

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de veiller à renforcer la protection des captages d'eau potable et leur zone d'alimentation ; de préserver les zones humides dont la qualité de fonctionnement intervient sur l'état des cours d'eau, mais également sur la préservation de la ressource en eau et sur la qualité en eau potable. La diminution des pollutions diffuses d'origine industrielles, domestiques et agricoles est favorisée, notamment sur le plateau lorrain, en soutenant les opérations de type Ferti-mieux et Agri-mieux.

Une eau de bonne qualité de manière durable nécessite également un effort important du territoire quant à la suppression des rejets des eaux usées non épurées dans le milieu naturel. Le SCoTSud54 soutient ainsi la réalisation de schémas d'assainissement et des équipements correspondant, notamment en milieu rural, dans le Lunévillois et la Seille.

### **■ Garantir durablement l'approvisionnement en eau potable en sécurisant et mutualisant l'accès à l'eau potable**

Afin de garantir durablement l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des habitants du territoire, le SCoTSud54 fixe l'objectif d'assurer les besoins essentiels du territoire et de veiller à alimenter en eau potable les populations nouvellement accueillies.

La sécurisation de l'accès à l'eau potable implique de pérenniser et de mutualiser les ressources en eau potable, notamment dans le Toulois et dans la vallée de la Moselle entre Nancy et Pont-à-Mousson, et de mobiliser de nouvelles ressources.

L'alimentation pérenne en eau potable de la population actuelle et future s'installant chaque année dans les territoires nécessite de protéger les points de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP), d'autant plus que le changement climatique en cours est susceptible de modifier le régime de précipitations et rendre plus problématique l'approvisionnement en eau potable.

- **Garantir durablement l’approvisionnement en ressources minérales du sous-sol**

Afin de mettre en œuvre son projet de développement, des besoins de matériaux de construction indispensables à la réalisation de nouveaux logements, équipements ou infrastructures sont mis en évidence. Ces besoins doivent être satisfaits durablement dans le temps par le biais de l’exploitation des ressources présentes sur le territoire afin de limiter les nuisances liées aux transports tout en veillant à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages.

La ressource alluvionnaire s’épuisant, le SCoTSud54 soutient les professionnels des granulats dans leur recherche de diversification des sources d’approvisionnement entre roches massives (calcaire à polypiers-Bajocien) alluvionnaires et recyclage. Enfin, il préconise dès l’amont des projets, une gestion concertée avec l’ensemble des acteurs concernés.

## **DEVENIR UN TERRITOIRE MOINS VULNERABLE A LA CRISE ENERGETIQUE ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le SCoTSud54 doit contribuer à relever le double défi de la crise énergétique et climatique en ayant un impact important sur les émissions du territoire, en particulier sur celles liées aux déplacements et au bâti, et en jouant sur la localisation des activités et sur la limitation de la consommation de l’espace. Pour contribuer à atteindre les objectifs nationaux et réduire la dépendance énergétique du territoire, le SCoTSud54 se fixe un objectif de sobriété énergétique avec la réduction des consommations d’énergie conjuguée au développement des énergies renouvelables qui s’accompagne d’une réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre.

- **Réduire la dépendance énergétique du territoire en diversifiant les sources d’énergie**

Les filières classiques de production d’électricité et de chaleur dominent. Pourtant, le territoire dispose d’un potentiel d’énergies locales et renouvelables important mais sous utilisé. La volonté de gérer plus durablement les ressources énergétiques locales et de diversifier l’approvisionnement énergétique passe par le développement de la production d’énergies renouvelables. Ainsi, l’innovation et le développement de nouvelles filières (cogénération, bois-énergie, biomasse, solaire, éolien...), plus respectueuses de l’environnement et des paysages sont encouragées. Le développement de ces filières sera également l’occasion de créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois sur le territoire et de réduire sa dépendance aux importations de produits fossiles.

## ■ Réduire les consommations d'énergie et s'adapter au changement climatique

Le bâtiment (habitat et activités), les transports et l'industrie sont responsables de l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre et de polluants rejetés dans l'air, contribuant au réchauffement climatique et les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre proviennent des productions de sources d'énergie.

La réduction des consommations d'énergie incite à encourager la prise en compte de l'énergie dans l'ensemble des choix d'aménagements (densités plus élevées des programmes d'habitat, mixité des fonctions dans les centres urbains, distances de parcours réduites entre habitat et activités, installation de réseaux de chaleur locaux mobilisant les ressources locales,...). L'amélioration des transports en commun en milieu urbain est favorisée et l'utilisation des modes doux pour les déplacements de courtes distances est facilitée.

Le SCoT Sud54 encourage l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements existant et promeut la construction de logements moins consommateurs d'énergie. Les mêmes principes pour les bâtiments d'activités économiques ou commerciales et les principaux équipements (salles de sports, écoles, mairies...) sont requis. Les performances énergétiques des logements réduisent la facture énergétique des ménages et la modification des modes de chauffage limite l'utilisation des énergies fossiles dont la volatilité des prix est particulièrement importante. Ces enjeux sont d'autant plus importants que la précarité énergétique concerne une part croissante des ménages les plus modestes du territoire.

Dans une perspective d'adaptation au changement climatique, la connaissance des risques inondation ainsi que ceux liés aux îlots de chaleur urbain, doit être développée et intégrée dans les choix effectués en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

## INTEGRER LA GESTION DES RISQUES DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME

De par sa géologie, son hydrographie, et son histoire, le territoire du SCoTSud54 est impacté par des risques naturels et technologiques. Ceux-ci sont de plus en plus connus et de mieux en mieux gérés et l'ambition du territoire est de limiter au maximum l'exposition des biens et des personnes à ces risques. Ils sont d'ailleurs amenés à évoluer dans les décennies à venir du fait du changement climatique.

De manière générale, le SCoTSud54 affirme sa volonté d'améliorer la connaissance des risques et la mise en place des mesures afin de réduire la vulnérabilité du territoire.

**Le risque d'inondation et de ruissellement** est le plus important tant au niveau des superficies concernées que des densités de population impactées.

Dans l'objectif de ne pas aggraver la situation liée aux risques d'inondations, le SCoTSud54 définit des principes concernant l'urbanisation future. Ainsi, afin d'aménager en toute sécurité et durablement le territoire, il favorise la limitation du risque inondation et le maintien de la dynamique naturelle des cours d'eau en préservant les zones de stockage et d'expansion de crue des zones inondables. Il encourage les territoires soumis aux risques d'inondation à gérer les eaux pluviales (infiltration, recueil, stockage, réutilisation,...), notamment à travers les zonages d'assainissement et à améliorer la connaissance du risque de ruissellement. Les programmes d'aménagement futurs doivent proposer des mesures nécessaires à une bonne gestion des eaux pluviales. Enfin, le SCoTSud54 soutient la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des risques liés aux Inondations (PAPI) de la Meurthe.

**Le risque mouvement de terrain** est très répandu sur les versants à dominante marneuse des vallées de la Moselle et de la Meurthe (Lunévillois et Sud Toulinois non concernés), et ceux du Grand Couronné. Le SCoTSud54 interdit l'urbanisation dans les secteurs concernés par un aléa très fort et fort.

La volonté de limiter l'exposition des habitants **aux risques industriels et liés aux activités humaines** (risques miniers, transport des marchandises dangereuses, dissolution du sel) est affirmée par la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques récemment approuvés (ou en cours d'élaboration).

## 〔 **LIMITER ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES**

### ■ **Veiller à la bonne qualité de l'air**

Les indices de qualité de l'air représentant la pollution de fond sont qualifiés la plupart du temps de bon à très bon. Toutefois, des pics de pollution par les particules fines et l'ozone sont régulièrement observés sur le territoire avec dépassement du seuil d'information et de recommandations et d'alerte pour les particules fines. Des dépassements de valeurs limites pour les NOx sont aussi observés dans les zones urbanisées et le long des principales infrastructures routières. La prise en compte de l'évolution des valeurs réglementaires doit aussi permettre d'anticiper et d'accompagner les politiques de santé publique et de protection des milieux naturels.

La recherche d'une bonne qualité de l'air nécessite un projet d'aménagement du territoire du SCoTSud54 (urbanisme de proximité, politique de l'habitat, des transports...) favorisant la diminution des émissions de polluants et de gaz à effet de serre et ainsi l'amélioration de la qualité de l'air. Il s'agit de réduire l'exposition des populations avec une attention toute particulière pour les populations sensibles (enfants, personnes âgées, malades) et la qualité de l'air intérieure.

### ■ **Réduire le risque direct et indirect de pollutions sur l'environnement**

La pollution des sols présente un risque direct pour la santé des personnes et un risque indirect par la pollution des eaux souterraines. La pollution des sols, liée aux activités humaines, concernent de nombreux sites urbains et périurbains dont les secteurs les plus touchés sont l'axe Nancy / Pont-à-Mousson et le Toulinois.

Le SCoTSud54 incite à réduire au maximum les risques de pollutions sur l'environnement et de recourir au traitement des sites et sols pollués par la reconquête de ces derniers afin de stopper les risques de pollutions des eaux par ruissellement ou infiltration.

Cet objectif de reconquête est également un moyen permettant de gérer de manière économe le foncier.

### ■ **Développer une nouvelle politique de gestion des déchets**

La production de déchets a fortement augmenté depuis plusieurs décennies. Leur traitement représente un coût financier très lourd pour les collectivités. L'effort affiché consiste à mener une politique de sensibilisation pour réduire les déchets à la source et d'inciter au développement ou au renforcement de filières de recyclage, avec comme objectif prioritaire pour toute nouvelle implantation d'intégrer la question de la valorisation énergétique. Enfin, l'optimisation des filières existantes du territoire et le développement de nouvelles filières sont recherchés afin de réduire l'enfouissement et l'incinération des déchets.

### ■ **Limiter les effets négatifs du bruit dans les zones les plus exposées**

Les nuisances sonores sont localisées autour des principales infrastructures de transport (aéroports, aérodromes, voies ferrées et routes) et touchent principalement les territoires les plus urbanisés. Pour réduire la vulnérabilité des habitants à l'exposition au bruit, il s'agit de limiter de nouvelles zones d'habitat à proximité des zones bruyantes et de mettre en place des mesures de réduction au bruit limitant ses effets.